

**Consultation publique sur le plan directeur du
Cimetière Notre-Dame-des-Neiges**

Mémoire Les Amis de la montagne

Décembre 2003

Les Amis de la montagne

L'organisme Les Amis de la montagne a été fondé en 1986 en réponse au projet de construction d'une grande tour de communications avec infrastructures touristiques que le maire Drapeau souhaitait voir ériger dans le parc du Mont-Royal. Ce nouvel organisme formé de citoyens et de représentants d'organismes s'inquiétait de l'avenir du mont Royal et de nombreux projets pointaient de toutes parts sur la montagne. Parmi ces projets, la construction répétée des grands mausolées sur la montagne inquiétait au plus haut point.

Depuis sa fondation, l'organisme a concentré ses efforts vers la définition d'une vision d'ensemble du développement du mont Royal, vers l'établissement de mécanismes de concertation réunissant les principaux acteurs sur la montagne et impliquant la communauté dans les décisions d'avenir.

En ce qui concerne le cimetière Notre-Dame-des-Neiges, à plus d'une occasion au cours des 17 dernières années, Les Amis ont démontré par leur action et leur implication une volonté à travailler de concert avec l'administration du cimetière au maintien, au développement et à la mise en valeur de ce site exceptionnel. C'est dans ce même esprit que nous présentons aujourd'hui ce mémoire.

En 1995, Les Amis de la montagne ont pris l'initiative, de concert avec l'Écomusée de l'Au-Delà et Héritage Montréal, de produire un document à l'intention de la direction du cimetière proposant des pistes de réflexion en vue de l'élaboration du plan directeur du cimetière. Nous sommes heureux d'avoir enrichi les réflexions à ce moment et souhaitons continuer à le faire (texte en annexe).

Après tant d'années de discussions, nous espérons être arrivés à un tournant de l'histoire de la montagne qui nous fera tous regarder en avant avec la certitude d'un bon travail accompli et établi sur des bases solides. L'objectif à atteindre dans le cas précis du cimetière est de faire le choix d'un projet et de solutions qui ne mettront pas en péril la santé financière de l'institution, qui permettra un développement intelligent et sensible au milieu exceptionnel dans lequel il s'insère.

En terminant, nous tenons à souligner l'immense travail du Cimetière et la qualité des documents fournis. La réalisation du plan directeur aura permis au Cimetière de contribuer de façon importante à l'enrichissement des connaissances sur le sujet.

Introduction

En juillet 2001, Les Amis de la montagne avaient fait parvenir une lettre à la greffière de la Ville de Montréal en réponse à la demande de commentaires faite par le Service du développement économique et urbain sur le programme de développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Afin de ne pas reprendre les mêmes propos, nous avons déposé en annexe ce document qui nous semble toujours très actuel.

Nous reconnaissons cependant que le contexte a changé. Comme demandé à l'époque, le plan directeur est aujourd'hui présenté devant une instance de consultation publique indépendante, ce qui n'était pas le cas en 2001 avec la Commission de développement urbain de Montréal.

La première partie de notre mémoire portera donc sur l'évolution de ce contexte et les outils mis à la disposition des différents acteurs et décideurs pour prendre une décision éclairée sur le sujet.

En **deuxième partie**, nous ajoutons certaines réflexions et commentaires sur les plus récents documents déposés en vue de cette consultation publique et traitant particulièrement des différentes propositions d'aménagement du plan directeur.

1. Mise en contexte

Cette mise en contexte s'avère importante, considérant la controverse maintenue depuis plus de 15 ans sur les modes de développements privilégiés par l'administration du cimetière. La question des mausolées est au centre de toute la problématique de développement du cimetière.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal de 1992 invite les institutions sur la montagne à procéder à l'adoption d'accord de développement, invitation à laquelle ont répondu l'Université McGill et l'Université de Montréal en 1993 et 1995 respectivement. Il faut comprendre que contrairement aux autres institutions sur la montagne, la Fabrique a été obligée par la ville de Montréal en 1995 de réaliser un plan directeur pour poursuivre son développement. Ce sont les demandes de permis à répétition et à la pièce pour de nouveaux mausolées collectifs, toujours plus grands, plus imposants dans le paysage de la montagne qui ont imposé cette condition.

L'élaboration du plan directeur semble avoir été laborieuse, près de 8 années se sont écoulées depuis la signature de l'entente et pourtant, un délai de 18 mois avait été identifié pour arriver au dépôt d'une entente-cadre.

Les résultats sont toutefois plutôt heureux. La direction du cimetière a su s'entourer de professionnels compétents qui ont réalisé un travail de qualité. Nous sommes d'accord avec les instances de la Ville qui soulignent que des sujets méritent à être plus élaborés mais nous reviendrons plus en détail sur ces sujets plus tard dans notre document.

Depuis la construction du dernier mausolée en 1995, le contexte d'intervention sur la montagne a bien changé. Des événements importants sont venus préciser les intentions des décideurs et le cadre d'intervention souhaité.

Une nouvelle administration municipale en 2001

La création de la nouvelle Ville de Montréal en 2001 et l'élection du parti de Gérard Tremblay ont changé à la fois le processus d'évaluation des projets et l'approche des décideurs municipaux quant à la protection du mont Royal. Dans son programme, l'*Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal* (UCIM) s'engage à protéger le mont Royal en s'intéressant particulièrement à sa valeur naturelle.

Ces propos sont alors rassurants pour les Montréalais préoccupés par l'avenir du mont Royal. La nouvelle administration municipale prenait ainsi le leadership dans le dossier de la protection de la montagne au moment où le gouvernement du Québec se penchait également sur la question.

Extrait du programme d'orientation politique de l'UCIM. 26 août 2001. p. 37 (texte intégral en annexe)

Garantir la sauvegarde et l'aménagement écologique du mont Royal.

Nous favoriserons un aménagement écologique et paysagiste du mont Royal. Nous nous opposerons à toute construction qui aurait pour conséquence de remplacer des espaces verts par du béton.

Ce qui est vert restera vert. « .. »

Nous agrandirons le parc pour y inclure le cimetière du Mont-Royal, le sommet d'Outremont et le sommet de Westmount. Ce nouveau tracé agrandira l'aire de protection et sera plus conforme à la réalité géographique de la montagne. Nous décréterons un moratoire sur tous les projets de construction à l'intérieur de cette aire. Le moratoire s'appliquera jusqu'à l'établissement de nouvelles règles pour l'aménagement de l'aire de protection.

Simultanément, nous entreprendrons la mise à jour du plan d'aménagement du mont Royal en consultation avec les citoyens, les associations pour la protection de la montagne, les institutions qui la bordent et les promoteurs. Après des consultations publiques produites sous l'égide de l'Office de consultation publique, le plan d'aménagement comportant des règles claires et transparentes sera approuvé par le conseil municipal et deviendra non seulement la référence mais aussi le plan d'action pour la sauvegarde et la mise en valeur de la montagne.

Les rencontres aux sommets en 2002

En mars 2002, un sommet sur l'avenir du mont Royal est organisé par Les Amis de la Montagne et ses partenaires, Héritage Montréal, le Centre de la Montagne et la Ville de Montréal. Cet événement accueille alors plus de 200 personnes des milieux associatif, institutionnel, corporatif et municipal. Trois conclusions y sont tirées :

- 1) que le gouvernement du Québec donne un statut spécial au mont Royal mais qu'il en confie la gestion à la Ville de Montréal ;
- 2) que le périmètre du mont Royal soit élargi (par rapport au site du patrimoine) pour inclure les 3 sommets de la montagne ;
- 3) qu'une instance de gestion spécifique assure la concertation des différents intervenants.

Ces trois objectifs ont été repris au sommet sectoriel du mont Royal organisé quelques semaines plus tard par la Ville de Montréal.

En juin 2002, tous les délégués du Sommet de Montréal ont fait consensus sur ces trois mêmes points. Il s'agit d'une étape de plus vers la définition d'un cadre d'intervention plus clair et dont les objectifs devront être partagés par l'ensemble des intervenants.

Extrait du Compte rendu du Sommet de Montréal 5 et 6 juin 2002. Atelier 2.3. Propositions finales. 19 juillet 2003. pp.6-9. (texte intégral en annexe)

Proposition 3 : Garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel et historique du territoire du mont Royal incluant le noyau vert, la ceinture institutionnelle et la couronne urbaine dans un cadre de juridiction municipale. La révision des mesures de protection doit aboutir à des règles d'aménagement et de gestion claires et intégrées

Volet 1 : Comité de concertation permanent. *Mettre en place avec les partenaires, un mécanisme formel et permanent de concertation qui sera inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal.*

Volet 2 : Engagement des partenaires. *Obtenir un engagement des gouvernements en fonction de leur juridiction respective à consacrer les ressources financières requises et coordonner leur action, pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine (bâti, naturel et paysager) des domaines institutionnels sur la montagne.*

Volet 3 : Règles de protection et politique foncière. *Définir des règles de protection du mont Royal (patrimoine bâti, naturel, historique et paysager) claires et modulées en fonction des enjeux et d'autre part, élaborer une politique foncière municipale pour protéger de façon prioritaire le domaine vert du mont Royal mais aussi son patrimoine bâti et paysager.*

Volet 4 : Budgets d'immobilisations. *Adopter les budgets d'immobilisations requis pour réaliser les projets prioritaires du plan de mise en valeur du mont Royal et du plan directeur du parc du Mont-Royal (à mettre à jour).*

L'engagement du Gouvernement du Québec en 2003

En février 2003, la Ministre de la Culture et des Communications du Québec, aux côtés du Ministre de la Métropole et du Maire de Montréal, annonce son intention de reconnaître le mont Royal «arrondissement historique et naturel». Une grande victoire pour la communauté montréalaise. La Ministre de la culture, Diane Lemieux, parle alors d'un «geste déterminant pour assurer la pérennité de cet héritage collectif d'une valeur inestimable.» (allocution le 17 février 2003). Les deux parties s'entendent pour reconnaître «...la nécessité d'assurer la protection et la mise en valeur à long terme de ce patrimoine unique en Amérique du Nord» (avenant au contrat de Ville de Montréal 2003-2007).

Le texte de la déclaration de l'arrondissement historique et naturel insiste particulièrement sur l'aspect naturel et paysager du lieu. Cette nouvelle mesure tente de corriger ce qui a été négligé par le passé, le Site du patrimoine du mont Royal ayant pour principal objet d'analyse le patrimoine bâti.

La complexité du territoire ne permet pas de transposer intégralement l'expérience des autres arrondissement historiques ou naturels reconnus. Il est clair que le mont Royal exige ses propres règles, critères et mode de fonctionnement.

Entente entre le gouvernement et la Ville de Montréal		
Composantes liées à la gestion du mont Royal	Exigences	Échéances
Document complémentaire au plan d'urbanisme / chapitre sur le mont Royal	Doit être approuvé par le conseil municipal	Complété 5 novembre 2003
Règlements de concordance avec le document complémentaire dans les 5 arrondissements comprenant des critères de décision relativement au mont Royal sur les questions d'architecture, de paysage, de topographie, de végétation, d'archéologie ou de vues à protéger.	Les arrondissements ont 90 jours pour adopter leurs règlements de concordance	En cours Date limite : février 2004
Révision du Plan de mise en valeur du mont Royal . Bilan des interventions réalisées depuis 1992, réévaluation de la pertinence des projets non encore réalisés et mise à jour des nouveaux besoins.	À faire : Travail de concertation, consultation publique et approbation au conseil municipal	Échéance non identifiée
Adoption finale du décret d'arrondissement historique et naturel		Date annoncée : Juin 2004
Plan d'urbanisme de la nouvelle ville	À venir : Consultation publique Adoption au conseil municipal	Décembre 2004

Autres démarches en vue de protéger l'environnement naturel et paysager

À ces trois événements marquants pour la montagne s'ajoutent d'autres engagements importants ou démarches entreprises par la Ville de Montréal exigeant une cohérence dans les décisions à prendre et une participation active des acteurs à tous les niveaux. Entre autres documents mentionnons :

- La Charte du mont Royal (14 mars 2002) (texte en annexe)

- La déclaration de principe en matière de développement durable proposée par la Ville de Montréal (octobre 2003)
- Le projet de politique de protection des milieux naturels dont une partie traite du mont Royal (en cours)

Conclusion

Hors de tout doute, la table a été mise depuis les deux dernières années pour faire en sorte que des règles d'évaluation et de fonctionnement claires soient établies pour assurer un développement de la montagne cohérent et d'une qualité qui soit à la hauteur des critères exigés pour un site d'une telle exception.

Les cimetières de la montagne sont des sites d'exception en eux-mêmes ; ce sont eux qui s'apparentent le plus au parc du Mont-Royal en raison de leur proximité, de leur caractère paysager, pastoral et champêtre. De toutes les discussions et consultations publiques qui ont pu avoir cours depuis les quinze dernières années, il est toujours ressorti que les règles de développement doivent être plus exigeantes quand il s'agit du paysage du noyau vert de la montagne.

La Ville semble tentée d'adopter un règlement en vertu de l'article 89 par lequel des projets de construction et d'aménagement seraient autorisés dans le cimetière, mais en respectant certaines règles spécifiques, dans l'esprit du document complémentaire. Toutefois, avant d'encadrer les constructions éventuelles, il faut déterminer s'il y a lieu d'autoriser des projets de construction ou non. Et les projets qui font le plus problème, ce sont les projets de mausolées. Faut-il autoriser ou non des mausolées? Si le principe de la construction des mausolées est accepté, faut-il établir une limite de nombre, de taille, de localisation, de hauteur, dans le règlement de zonage? Ou bien l'insertion des mausolées peut-elle être laissée uniquement à des critères de type PIA, et à l'évaluation des CCU, CAU, etc. ?

N'est-ce pas plutôt dans le plan de mise en valeur du mont Royal, dans le plan d'urbanisme, dans les énoncés de valeur qui constitueront le préambule du décret d'arrondissement historique et naturel que cette question fondamentale doit être abordée et que le plan du cimetière doit être jaugé ?

2. Propositions d'aménagement

Entre le discours et la pratique

À la lecture des récents documents déposés par la Direction du cimetière, il ressort que l'identification ou non du cimetière Notre-Dame-des-Neiges comme cimetière-jardin est au cœur du débat.

Refusant de se contraindre à une définition étroite du cimetière-jardin, la Direction accorde quand même une grande importance, dans son discours, aux composantes naturelles de sa propriété, (extraits du dépliant : *Le plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges* disponible sur le Site de l'Office de consultation publique) :

- *Le plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges : honorer la mémoire, protéger l'environnement.*
- *...faire en sorte que ce dernier (le Cimetière) participe, de la façon la plus respectueuse et la plus intéressante possible, à la dynamique environnementale, urbaine et sociale de Montréal.*
- *Notre cimetière est l'un des plus précieux et des plus beaux joyaux du patrimoine naturel, historique et culturel de Montréal. Fondé en 1854, il appartient à La Fabrique de la paroisse Notre-Dame-de-Montréal qui, depuis 150 ans, veille jalousement sur cet espace vert de quelque 340 acres adossé au flanc du mont Royal.*
- *En plus d'être le plus grand cimetière au Canada, il est l'un des plus vastes espaces verts à Montréal. Son aménagement, inspiré par le concept de cimetière-jardin, confère aux lieux un caractère naturel unique.*
- *Le Plan directeur d'aménagement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges représente une véritable assurance-nature pour les Montréalais.*

Sous ce dernier point, le document identifie une série d'actions dont certaines sont directement liées à la protection du milieu naturel telles un programme de reboisement de certaines zones (incluant un inventaire des arbres) et la préservation de la plaine.

Les autres propositions touchent davantage les questions d'aménagement ou de restauration du patrimoine bâti : plan de signalisation, chemin de traverse, piste cyclable, création d'un centre d'interprétation, étude patrimoine et architecturale des bâtiments.

Dans ce programme, la Direction du cimetière soutient que la construction des deux prochains mausolées respectera l'environnement grâce au traitement paysager choisi et à l'économie d'espace qu'ils permettent contrairement à l'inhumation traditionnelle.

Sans rien enlever aux intentions de la Direction quant à sa volonté d'investir réellement dans la protection de l'environnement, nous jugeons que des garanties plus importantes que ce qu'on a pu voir jusqu'à ce jour doivent être apportées. Il est étonnant de constater qu'après 8 ans de réflexion et de travaux, la Direction du cimetière revient à nouveau avec 3 importants projets de mausolées dans des espaces accolés à des

boisés (boisé de l'est et boisé central) et qui laisse planer la «menace» d'une utilisation maximale de la plaine pour de nouvelles inhumations si on ne lui permet pas la construction de ces mausolées.

Des réponses devront être apportées par les experts pour définir si le cimetière Notre-Dame-des-Neiges s'apparente au cimetière-jardin, étiquette que refuse la Fabrique considérant, entre autres, l'incompatibilité des mausolées collectifs avec le concept de cimetière-jardin souligné par la Commission des biens culturels dans son rapport (p.25).

Outre cette classification, les choix de développement du cimetière doivent répondre, à notre avis, à des prérogatives de développement durable et de protection de l'environnement naturel et paysager tel que prescrit dans le décret gouvernemental et autres politiques de la ville.

Les 27 propositions du plan directeur

Bien qu'elles devront être analysées plus en détail lors des étapes subséquentes, nous convenons que la grande majorité des interventions proposées sont pertinentes et permettront de mettre en valeur d'importants aspects patrimoniaux du cimetière. Toutefois, comme le précise le document complémentaire, une attention particulière devra être portée sur plusieurs des aspects proposés : outre les mausolées, 60 % des interventions proposées nécessiteront l'obtention de permis (murets ajoutés, construction de galeries, de charniers, etc.).

Il est très difficile, voire impossible, de se prononcer en faveur de l'ensemble des projets. On peut être favorable à l'idée d'avoir des murets ou des charniers, par exemple, mais trop d'informations sont imprécises ou manquantes pour en évaluer les impacts réels.

L'expérience des accords de développement qui ont été signés précédemment ne saurait trop insister sur la pertinence de l'établissement de valeurs et de critères spécifiques qui guideront la définition des projets futurs.

L'établissement d'un mécanisme de suivi du plan est également essentiel afin de suivre l'évolution des travaux, l'échéancier de réalisation et de revoir, à moyen terme, la pertinence des interventions projetées.

La question des mausolées

Nous sommes déçus que le plan directeur du cimetière ne présente aucune solution alternative sérieuse aux mausolées collectifs et ce, malgré la controverse soulevée par ce type de construction sur la montagne et les efforts qui ont été faits par plusieurs organismes et individus préoccupés par l'avenir du cimetière. Plusieurs interventions ont été faites auprès du Cimetière pour enrichir la réflexion sur de nouvelles avenues à explorer telles la réutilisation d'églises ou de bâtiments de congrégations religieuses qui sont sous-utilisés ou abandonnés, l'utilisation de terrains satellites pour le développement des mausolées ou l'élargissement d'une offre de services axée davantage sur les columbariums, les murets ou des formes de commémoration

nouvelles intégrées à l'environnement naturel (dispersion des cendres, plantation d'arbres, etc.).

Éloignant pour l'instant ces nouvelles approches, la Fabrique va même jusqu'à consolider son développement sous la forme des mausolées. Les documents du cimetière prétendent même qu'il s'agit de l'approche la plus écologique et celle qui consomme moins d'espace que l'inhumation traditionnelle.

Plus encore, les emplacements proposés viennent étendre la fonction mausolée dans des secteurs non construits, à proximité de boisés dont la consolidation et la mise en valeur seraient mieux servies par la proximité d'aménagements légers et paysagers. Peut-on justifier la construction d'un bâtiment de plus de 11 000m² (à préciser) pour cacher l'arrière-cour d'un bâtiment du parc occupé actuellement par la police ? Le choix est assez irréversible. Pour la direction du cimetière, il ne semble pas y avoir d'autre choix :

« Aucune argumentation théorique de l'optimisation souhaitable de la transparence des limites et de la continuité visuelle du paysage, qui de toute façon existe partout ailleurs et sans problème sur le pourtour du cimetière, ne peut justifier à nos yeux ce voisinage impertinent et irréconciliable imposé au cimetière par l'indifférence et l'insensibilité d'autrui ». Addenda no 3, p.6

L'absence de mécanismes de concertation et de vision globale pour l'ensemble du territoire de la montagne maintient un développement en vase clos qui renforce les divisions territoriales. Dans le mémoire présenté à la Ville en juillet 2001, nous faisons part de notre inquiétude quant à la poursuite d'un développement excluant toute forme de concertation et sans vision d'ensemble. Malheureusement, ce constat est toujours actuel ; il s'avère prioritaire que les mécanismes de concertation demandés lors du Sommet de Montréal soient rapidement mis en place pour ne pas répéter les erreurs passées :

Le cimetière fait état à juste titre de la piètre qualité du paysage des zones limitrophes sur les propriétés adjacentes au cimetière. Il faut dire que jusqu'à l'élaboration de son plan, le cimetière se trouvait dans la même situation, consolidant par exemple la fonction de dépotoir sur le sommet nord à la limite des terrains de l'Université de Montréal et du cimetière Mont-Royal ou développant de façon banale et inintéressante de grandes sections du cimetière à l'entrée du parc, le long du chemin Remembrance.

Il est serait dommage, qu'à défaut d'une vision d'ensemble du développement de la montagne harmonisant les interventions de chacun et instituant des mécanismes de concertation et de suivi, nous ne puissions tirer le meilleur parti possible de ces interventions qui gagneraient à être élaborées en concertation avec différents propriétaires. Les documents actuels ne font pas mention des plans de développements des autres propriétaires limitrophes. Dans le contexte de mise en valeur du paysage de la montagne, la recherche de projets d'aménagement originaux qui sauront réparer les erreurs, harmoniser les interventions, tout en assurant le respect des fonctions de chacun, doit figurer parmi les objectifs et les critères d'aménagement d'un territoire de la qualité du mont Royal. Lettre des Amis de la montagne à la greffière. 23 juillet 2001.

Dans une optique de mise en valeur éventuellement du chemin Camillien-Houde (voir projet de politique de protection des milieux naturels, plan de mise en valeur du mont Royal), d'un possible changement de vocation du bâtiment de la police (projet de déménagement de la cavalerie il y a quelques années), d'un agrandissement éventuel du parc, il serait inapproprié de construire ce site quand des jardins de sculptures seraient plus intéressants et feraient possiblement un meilleur lien avec le parc du Mont-Royal.

Toutefois, la consolidation des mausolées dans le secteur du crématorium, tel que proposé dans le plan, nous semble moins problématique en raison des mausolées déjà existants. Les constructions proposées sont de dimensions beaucoup plus modestes et viendraient consolider un espace construit.

Considérant que leur justification au point de vue économique n'a toujours pas été démontrée, que ces constructions même semi-enfouies, ne répondent pas aux critères qui définissent un cimetière-jardin ou un espace vert de grande importance, nous nous opposons encore maintenant aux projets de mausolées dans ce paysage historique ; paysage qui contribue, de façon importante, à la définition de tout le paysage du noyau vert de la montagne.

Chemins de ceinture et de traverse

Le projet n'a malheureusement jamais fait l'objet d'une véritable présentation publique et il demeure mal compris et probablement, mal intégré. Il est prioritaire qu'il soit amené sur la place publique et qu'il soit réévalué à la lumière des discussions qui ont eu cours entre la Ville et les propriétaires institutionnels impliqués à ce jour. Personne (outre les fonctionnaires de la ville qui y ont travaillé) ne connaît en détail ce projet. Ces discussions devront se tenir à l'occasion de la mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal.

L'administration du cimetière en fait une monnaie d'échange. On doit d'abord se demander s'il s'agit toujours d'un projet possible, souhaitable et prioritaire pour la montagne. Le sacrifice serait inacceptable si on se rend compte en bout de ligne que le projet ne va pas de l'avant après l'exercice de mise à jour du plan de mise en valeur et de consultation publique.

Le sommet nord

Le sommet nord du mont Royal est probablement un des plus beaux trésors cachés du mont Royal. Fort heureusement, les études et réflexions qui ont été menées dès 1987 en vue de la réalisation du plan de mise en valeur du mont Royal ont révélé la grande valeur de ce site en raison de la qualité exceptionnelle de la forêt qu'il renferme et du belvédère naturel qu'il offre aux promeneurs. Malheureusement, le sommet nord est encore et toujours la «cour arrière» des deux cimetières et de l'Université de Montréal, la partie qu'on néglige, la partie du territoire qui sert de dépotoir.

En 1992, une tentative avait été faite par la CUM pour que soit achetée cette partie de la forêt du mont Royal afin d'en faire un parc régional. Un moratoire sur l'acquisition de terrains a interrompu les démarches qui n'ont jamais été reprises.

De récentes études menées par la Ville de Montréal mais également par l'Institut de recherche en biologie végétale du Jardin botanique pour le compte de l'Université de Montréal ont démontré la grande valeur écologique de cette partie de la forêt sur la montagne.

Considérant le peu d'intérêt que le cimetière a démontré à ce jour pour le développement de ce site et les intentions clairement exprimées par l'administration municipale de prendre des mesures concrètes pour protéger les plus importants milieux naturels sur l'île de Montréal, nous considérons que les discussions sur le plan directeur du cimetière représentent une occasion unique de trouver des solutions à l'avantage du Cimetière mais également de la communauté montréalaise et qui permettraient de préserver ce site en raison des valeurs naturelles élevées qu'il présente.

Conclusion

Le plan directeur du cimetière présente sans contredit des éléments intéressants mais toute la question des mausolées reste entière. Les soirées d'informations des 10 et 11 novembre derniers ne nous ont pas permis d'en apprendre véritablement plus sur les justifications réelles de ces constructions. Nous sommes même restés avec le goût amer de «c'est à prendre ou à laisser».

Au cours de l'histoire du parc du Mont-Royal de nombreux projets de développement tels : amphithéâtre, jardin zoologique, téléphérique, restaurant gastronomique et tour d'observation ont été refusés parce qu'ils mettaient en péril le caractère naturel de ce site exceptionnel au cœur de la ville. Bien que certains de ces projets aient été proposés par des architectes renommés et qu'ils avaient pour objectif de répondre aux besoins d'une clientèle toujours de plus en plus nombreuse dans le parc, les Montréalais doivent se féliciter aujourd'hui de ne pas avoir cédé et d'avoir conservé cette ligne de conduite qui fait du parc du Mont-Royal un site unique et un des plus prestigieux au Québec.

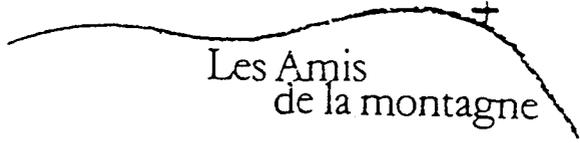
Il en va de même pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges qui reconnaît être l'un des plus vastes espaces verts à Montréal et dont l'aménagement est inspiré par le concept de cimetière-jardin. La Fabrique est également prête à reconnaître que son cimetière est l'un des plus précieux et des plus beaux bijoux du patrimoine naturel, historique et culturel de Montréal. S'il en est ainsi, les choix et les décisions de l'Administration doivent être à la hauteur du discours et non pas donner l'impression qu'il ne sert qu'à camoufler des besoins de commercialisation d'une offre de services rentable financièrement.

Bien que la consultation de l'Office de consultation de Montréal ait permis de mettre sur la place publique le projet du cimetière et ses intentions de développement, nous ne croyons pas que les décideurs aient toutes les données en main pour prendre une décision éclairée sur l'avenir du cimetière. Les consultations auront permis, nous l'espérons, d'ouvrir à nouveau les discussions et de favoriser une meilleure concertation entre toutes les instances impliquées.

ANNEXES

1. Les Amis de la montagne. **Réflexions en vue de l'élaboration du plan de développement et de mise en valeur.** Document de travail. Décembre 1995.

Comité de travail : Tom Berryman, François Vermette, Dinu Bumbaru (Héritage Montréal), Alain Tremblay (Écomusée de l'Au-delà), Jean Décarie, Louis-Alain Ferron et Sylvie Guilbault.
2. **Lettre des Amis de la montagne à Mme Diane Charland**, greffière, Ville de Montréal. 23 juillet 2001
3. **Programme d'orientation politique adopté par le congrès du 26 août 2001.** Union des citoyens et citoyennes de l'Île de Montréal.
4. **Rapport du sommet de Montréal 2002.** Atelier 2.3. Propositions finales. Ville de Montréal. pp 6-9.
5. **Charte du mont Royal.** 14 mars 2002.



Les Amis
de la montagne

CIMETIÈRE NOTRE-DAME-DES-NEIGES

**Réflexions en vue de l'élaboration du plan de développement
et de mise en valeur**

Document de travail

Décembre 1995

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	3
MISE EN CONTEXTE	5
1. Dossier de la conservation et de la mise en valeur du mont Royal	6
2. La vocation funéraire et son évolution	9
CADRE DE DÉVELOPPEMENT	12
1. La mise en valeur du patrimoine culturel	12
1.1 Son aménagement	
1.2 L'art funéraire	
1.3 L'histoire	
1.4 L'architecture	
2. La mise en valeur des éléments naturels	18
2.1 Les éléments caractéristiques de la montagne	
2.2 Les éléments remarquables de l'aménagement paysager	
3. La relation avec les autres propriétaires de la montagne et la ville	23
3.1 La colline d'Outremont	
3.2 Les accès publics - les chemins de ceinture et de traverse	
4. Le développement de la fonction funéraire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges	25
4.1 La clientèle ethnique	
4.2 Les formes et les rites funéraires	
4.3 Le patrimoine religieux	
CONCLUSION	29
AUTRES PISTES DE RÉFLEXION	30
LEXIQUE	
BIBLIOGRAPHIE	
ANNEXES	

INTRODUCTION

Patrimoine et développement

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est situé sur le mont Royal depuis 1854. Il est inclus dans le *site du patrimoine du Mont-Royal*, lequel a été constitué par la ville de Montréal en 1987 en vertu de la Loi sur les biens culturels. Considéré comme l'un des plus beaux cimetières en Amérique du Nord, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un site d'intérêt national, reconnu pour ses valeurs historique, paysagère et artistique. Près d'un million de personnes, dont plusieurs personnalités remarquables qui ont joué un rôle important dans l'histoire de la ville et même du pays, y reposent.

Depuis des années, Les Amis de la montagne, dans une démarche concertée avec les autres groupes et corporations concernés par l'avenir du mont Royal, ont demandé que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges se dote d'un plan de développement assurant la conservation et la mise en valeur du site. Historiquement, malgré une demande soutenue et des appuis politiques en ce sens, le plan de développement a toujours été reporté au profit de projets à la pièce, notamment la construction de mausolées, lesquels sont difficilement compatibles avec le site et mettent en péril son intégrité patrimoniale.

Au moment de la présentation publique du projet de construction d'un mausolée souterrain en avril dernier, l'administration du cimetière annonçait son intention d'ajouter 15,000 nouvelles places en mausolée au cours des prochaines années. De toute évidence, il s'agit d'un projet de développement majeur pour le cimetière et le mont Royal qui nécessite une réflexion approfondie s'inscrivant dans une démarche de concertation.

Contexte de planification et de concertation

Conformément aux objectifs du *Plan d'urbanisme* de la Ville de Montréal, du *Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges Notre-Dame-de-Grâce*, du *Plan de mise en valeur du mont Royal* et conformément aux demandes répétées de nombreux intervenants, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et l'Administration municipale de Montréal ont signé en juin 1995 une convention pour l'élaboration d'un plan de développement et de mise en valeur.

Préoccupés du développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges en relation avec les objectifs de préservation et de mise en valeur de son riche patrimoine culturel et naturel, Les Amis de la montagne proposent de collaborer avec l'administration du cimetière à l'élaboration de ce nouveau plan de développement. Ce premier document de travail des Amis de la montagne présente donc les éléments d'analyse qui sont essentiels, à notre avis, à l'élaboration du plan de développement. La première partie du texte explique le

contexte dans lequel s'insère le plan de développement du cimetière. La deuxième partie du document identifie les principaux enjeux du développement de ce site patrimonial de grand intérêt. Finalement, de façon plus spécifique, nous proposons certaines pistes de recherche et de travail comme suivi à cette première étape.

Le présent document des Amis de la montagne s'inscrit dans une démarche constructive. Notre objectif est d'enrichir le processus de réflexion, d'élaboration et de réalisation du plan de développement et de mise en valeur du cimetière au moyen d'échanges et de rencontres régulières avec l'administration et l'équipe de planification en place. Nous proposons une collaboration soutenue tout au long du processus d'élaboration du plan comme comité avisé.

Les Amis de la montagne est un organisme à but non lucratif qui intervient depuis dix ans dans les dossiers du mont Royal. Il réunit tous les groupes et citoyens préoccupés par l'avenir de la montagne; il agit comme table de concertation et de discussions et permet de rassembler les énergies, les idées et les ressources nécessaires à la promotion et à la défense des objectifs de conservation et de mise en valeur du mont Royal. Les Amis sont aussi signataires de l'Accord de collaboration pour la conservation du mont Royal avec les villes de Montréal, d'Outremont et de Westmount et sont responsables de la Fondation du Mont-Royal.

Ce document a été élaboré par un comité de travail bénévole des Amis de la montagne. MM. Tom Berryman, François Vermette, Dinu Bumbaru (Héritage Montréal), Alain Tremblay (l'Ecomusée de l'Au-Delà) et Mme Sylvie Guilbault ont participé à l'élaboration du document. MM. Jean Décarie et Louis-Alain Ferron (CUM) ont également collaboré à l'exercice sur certains aspects.

La démarche de concertation entreprise par l'administration du cimetière permet une discussion et une évaluation approfondies des enjeux du développement d'une des plus importantes propriétés institutionnelles sur le mont Royal. Ce document de réflexion s'inscrit dans un processus de collaboration continu qui, nous l'espérons, deviendra un exemple pour le mont Royal.

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et le mont Royal

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges constitue un vaste ensemble exceptionnel et il s'inscrit au centre d'un autre ensemble encore plus vaste et tout aussi exceptionnel : le mont Royal. Reconnu comme un symbole de Montréal, le mont Royal s'érige au milieu de la ville. Témoin important de notre histoire, lieu de résidence de la bourgeoisie et des grandes institutions depuis le milieu du XIXe siècle, espace vert au coeur de la ville, le mont Royal est-il encore perçu comme un "territoire menacé d'extinction" par le développement urbain?

Depuis toujours, la conservation et le développement urbain ont été au coeur des principaux débats concernant le mont Royal. Pourtant, la question n'est pas de choisir l'un au détriment de l'autre mais plutôt de planifier et de définir l'un en fonction de l'autre pour une plus grande qualité des gestes posés et pour assurer une pérennité. A un site exceptionnel doivent correspondre des standards exceptionnels. Malheureusement au cours de l'histoire, plusieurs projets, par manque de connaissance sur la valeur du site, par manque de vision d'ensemble et motivés uniquement par des intérêts économiques ou politiques ont hypothéqué la qualité de ce site.

L'objectif de préserver le patrimoine naturel et culturel du mont Royal s'est défini plus précisément depuis les dernières années. Des progrès importants ont été faits pour assurer la conservation et la mise en valeur de la montagne. De nouveaux outils tels le *site du patrimoine* et le *Plan de mise en valeur du mont Royal* ont été créés pour encadrer le développement sur la montagne.

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est un des plus importants propriétaires institutionnels sur la montagne. Son arrivée sur le mont Royal en 1854 a contribué à sauvegarder et à mettre en valeur le caractère distinct de la montagne. Se pourrait-il que ses nouvelles ambitions puissent devenir menaçantes pour la montagne et pour le caractère pittoresque du cimetière?

Pour mieux dégager les enjeux du développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, nous brosons d'abord un bref portrait de l'évolution du dossier de la conservation sur le mont Royal et un autre sur le développement des formes funéraires.

1. Dossier de la conservation et de la mise en valeur du mont Royal

La préservation de ce précieux territoire qu'est le mont Royal est complexe. Réparti entre trois municipalités, géré par des propriétaires publics, privés et institutionnels, le mont Royal est une véritable mosaïque! Depuis dix ans, des gestes significatifs ont été posés et des acquis, souvent durement gagnés, ont renforcé l'objectif de préservation et la mise en valeur du mont Royal :

√**Manifeste des Amis de la montagne "Le mont Royal, fierté des Montréalais.** En 1986, les projets de tour de communication et d'observation gigantesque dans le parc du Mont-Royal, de centre de ski alpin majeur sur le flanc nord de la montagne (en partie sur le territoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges) et d'agrandissement du complexe sportif de l'Université McGill dans le parc soulèvent l'opposition des Amis de la montagne et éveillent les décideurs municipaux à l'importance d'encadrer plus rigoureusement les projets de développement sur le mont Royal. La même année, Les Amis de la montagne publient un manifeste qui fait état des problèmes de gestion dans le parc et sur l'ensemble de la montagne et proposent des solutions.

La nouvelle administration municipale se montre alors attentive à ces propos. Les projets de tour et de centre de ski sont arrêtés et l'administration décide de collaborer avec Les Amis.

√**Site du patrimoine du mont Royal et règlement sur les arbres.** En 1987, l'administration de Montréal reconnaît officiellement le parc du Mont-Royal et sa couronne urbaine *site du patrimoine*. Comme complément, la ville adopte aussi un *règlement sur la plantation et la protection des arbres sur la propriété privée dans le Site*. La constitution du site du patrimoine est le premier geste d'une série de gestes concrets posés par l'administration de Montréal démontrant sa volonté de préserver les traits distinctifs du mont Royal. Quoique le Site du patrimoine et le règlement sur les arbres aient démontré certaines limites, particulièrement dans le cas de projets d'aménagement majeurs, ils demeurent des outils réglementaires importants.

√**Fondation du Mont-Royal.** Avec l'appui de la Ville de Montréal, de la Chambre et du Bureau de commerce de Montréal, Les Amis de la montagne créé, en 1988, la Fondation du Mont-Royal. Inspirée du *Central Park Conservancy* à New York, la Fondation permet aux entreprises du secteur privé et aux citoyens d'accorder un soutien financier aux projets de conservation et de mise en valeur de la montagne. A cet égard, le Plan de mise en valeur du mont Royal reconnaît que "la Fondation a consacré le rôle des citoyens comme interlocuteurs dans la poursuite de l'évolution de la montagne" (Plan de mise en valeur, p.25). La rénovation de la Maison Smith, édifice patrimonial au coeur du parc du Mont-Royal, est le premier projet de la Fondation.

√**Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal.** Pour la première fois aussi dans l'histoire du mont Royal, un accord mémorable est signé en 1989 entre les municipalités de Montréal, d'Outremont, de Westmount et Les Amis de la montagne. Dans cet accord, les parties reconnaissent le caractère exceptionnel de la montagne et acceptent de se donner des objectifs de conservation et de mise en valeur communs (voir annexe).

L'accord de collaboration prévoit la création du *Comité de concertation intérimaire*. Ce comité, composé des signataires de l'accord ainsi que des représentants des cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, des universités de Montréal et McGill, de l'École des HEC et de

l'École Polytechnique, de l'Hôpital Royal Victoria et de l'Oratoire Saint-Joseph, de la CUM, de la Défense nationale et de l'Hôpital Général de Montréal, a pour mandat de discuter des projets de développement de chacun des partenaires et de créer une structure de concertation permanente pour la montagne. Malheureusement, le désintéressement de l'administration Doré pour le dossier du mont Royal en 1991 a desserré les liens entre les partenaires.

Des discussions sur une éventuelle structure de gestion concertée pour l'ensemble de la montagne sont quand-même toujours maintenues entre les signataires de l'Accord de collaboration. La nouvelle administration municipale de Montréal a décidé de reprendre le processus de concertation sur la montagne. Le présent document, initiative des Amis de la montagne, vise justement à poursuivre la démarche en ce sens.

√ **Plan de mise en valeur du mont Royal.** En 1987, une équipe de planificateurs de la Ville de Montréal reçoit le mandat d'élaborer un plan directeur pour le mont Royal. L'élaboration du Plan de mise en valeur du mont Royal qui s'échelonne sur une période de cinq ans (de 1987 à 1992) se révèle être un exercice de réflexion, de discussions et de création inégalé. Au cours de cette période de nombreuses études permettent de bâtir un corpus de connaissances sur le mont Royal. A plusieurs égards, c'est un milieu exceptionnellement riche mais aussi très complexe. Les planificateurs associent la population et l'ensemble des propriétaires institutionnels de la montagne à l'exercice d'élaboration et de réflexion. Rencontres et tables-rondes sont alors organisées.

Le Plan s'organise autour du concept du Parc des trois sommets. Il s'agit de dépasser le territoire du parc du Mont-Royal pour couvrir l'ensemble des trois sommets de la montagne et des diverses institutions qu'ils portent. Par ententes négociées, en concertation avec ces corporations publiques, des droits de passage reliant les trois sommets pourraient alors être formalisés, prolongeant en quelque sorte le parc du Mont-Royal. A la fin du processus d'élaboration en 1990, une consultation publique est menée par le Bureau de consultation de Montréal. Pour la première fois dans l'histoire récente de la montagne, les citoyens sont invités à s'exprimer sur ce que représente la montagne pour eux.

En 1992, le Plan est finalement adopté. Il reconnaît "l'unicité et la valeur symbolique du mont Royal, la nécessité d'assurer la conservation de ses ressources naturelles, culturelles et visuelles et l'importance de la réappropriation de la montagne par les Montréalais".

Au même titre que le plan d'urbanisme et le plan directeur d'arrondissement, le Plan de mise en valeur du mont Royal est un outil de planification désormais incontournable.

√ **Intérêt des gouvernements provincial et fédéral**

Suite à la signature de L'Accord de collaboration et l'élaboration du Plan de mise en valeur, le gouvernement du Québec manifeste son intérêt à s'impliquer dans le dossier du mont Royal .

En 1992, le Comité interministériel des espaces verts et bleus du Grand Montréal reconnaît le caractère exceptionnel du mont Royal et l'importance de la concertation pour sa protection et sa mise en valeur. A cet effet le Comité recommande (voir annexe) :

- que le gouvernement du Québec joue un rôle actif dans le dossier, à titre de partenaire;
- que la CUM et les trois municipalités signent une entente ayant trait à la protection et à la mise en valeur du mont Royal. Cette entente pourrait s'articuler autour des volets suivants: 1) définition d'un statut pour le mont Royal; 2) priorités de mise en valeur 3) partage des responsabilités;
- que cette entente accorde une attention particulière aux mesures de contrôle du développement des cimetières et aux mesures visant à protéger le secteur boisé sur le versant nord du mont Royal.

En 1993, le ministère de la Culture s'intéresse également à la question de la gestion du mont Royal. Une étude est commandée à l'INRS et à l'Institut d'urbanisme de l'Université de Montréal à ce sujet. L'objectif principal de l'étude est "d'identifier et de recommander un statut pour le mont Royal ainsi que les mécanismes de gestion à y greffer aux fins d'assurer la concertation nécessaire à la réalisation des trois sommets." (p.1)

Les autres objectifs poursuivis par le MAC sont les suivants :

- "...confirmer la valeur symbolique, assurer la pérennité des diverses composantes du mont Royal, et permettre le transfert de gestion";
- "... réunir tous les intervenants et permettre l'obtention d'un consensus sur les actions, les aménagements et le partage des coûts."(p.1)

Finalement en 1994, une enveloppe de 10 millions de dollars est votée pour le mont Royal dans le cadre du Programme Tripartite des infrastructures urbaines. Ce programme implique la participation financière des gouvernements municipal, provincial et fédéral. Parmi les projets identifiés figurent les chemins de ceinture et de traverse. Des réajustements au budget ont cependant réduit ce montant à 1,2 million de dollars; montant qui a été attribué au projet de réaménagement du belvédère Camilien-Houde dans le parc du Mont-Royal.

En résumé

Il a été clairement établi depuis les dix dernières années que la conservation du caractère patrimonial et naturel du mont Royal est l'objectif prioritaire. Dans cet optique, une importante démarche de concertation a été amorcée et des outils importants tels le Site du patrimoine, l'Accord de collaboration et le Plan de mise en valeur ont été mis en place. Cependant, la question de la gestion de l'ensemble de la montagne reste encore entière, l'importance de la concertation a été reconnue mais les mécanismes formels et permanents sont toujours absents. Cette situation insécurise tous les intervenants impliqués dans le dossier du mont Royal; comment gérer les grands projets d'expansion des institutions dans ce contexte?

Depuis les dix dernières années, l'administration du cimetière Notre-Dame-des-Neiges a participé activement à toute la démarche de collaboration et aux discussions concernant le plan de mise en valeur. L'ouverture de l'administration du cimetière à discuter dès le début du processus d'élaboration de son plan de développement poursuit la démarche de concertation souhaitée et inscrite dans le plan de mise en valeur.

2. La vocation funéraire et son évolution

(Documents de référence pour cette section : Revue Frontières, Mémoire de Lorraine Guay, Revue Continuité)

Dans l'histoire du Québec, si la fonction des cimetières est toujours restée sensiblement la même, la forme, par contre a beaucoup changé.

Les premiers cimetières

Les premiers cimetières paroissiaux sont maintenant disparus. Depuis la fondation de la ville et jusqu'en 1850, les endroits de sépulture étaient de petites dimensions et répondaient à des besoins utilitaires et cultuels. L'urbanisation a progressé à un rythme accéléré à partir du milieu du XIXe siècle. La saturation des cimetières, leur présence dans le tissu urbain et l'inquiétude de la population pour l'hygiène ont entraîné leur relocalisation à l'extérieur du périmètre de développement, ce qui veut dire, à l'extérieur du centre-ville actuel.

Le cimetière-jardin

C'est à partir du XIXe siècle que, suivant le mouvement américain des cimetières ruraux, sont apparus au Québec les cimetières-jardins. Dans l'établissement de ce type de cimetière, le choix et la qualité du site revêtaient alors une grande importance. En plus des qualités du site, le rôle et l'expérience des architectes et des paysagistes étaient d'autres éléments déterminants de l'aménagement. Les monuments, par leurs matériaux, leur taille et leur style, reflétaient alors la distribution des classes et des fortunes. Le cimetière-jardin était un espace de représentation. Les cimetières étaient aménagés de façon à être visités par les vivants. En fait, le concept d'aménagement du paysage et le choix particulier du site des cimetières-jardins ont exercé une influence sur la création des parcs publics.

C'est dans ce contexte que la Fabrique Notre-Dame a fermé son cimetière au centre-ville et a inauguré en 1855 un nouveau cimetière sur le mont Royal. Quelques années plus tôt, le cimetière Mont-Royal s'était également établi sur la montagne. En raison de leurs qualités paysagère, artistique et historique, les deux cimetières de la montagne ont longtemps fait partie des circuits touristiques de la ville et ont incidemment précédé la création du parc du Mont-Royal.

Les lieux et les formes de sépulture modernes

Depuis le début des années 70, la gestion des cimetières et de la mort elle-même a pris une autre allure au Québec : la crémation se généralise, à l'inhumation traditionnelle s'ajoutent de nouvelles formes telles colombariums, mausolées collectifs, plantations ou sculptures

commémoratives, etc. Plus encore, la désacralisation et la multiplication des sépultures a entraîné la création d'un marché exploité par l'entreprise privée, en concurrence avec les cimetières paroissiaux traditionnels qui sont par définition religieux et sans but lucratif.

Répondant à des obligations de rentabilité financière, des entreprises telle Urgel Bourgie possèdent maintenant de grands complexes funéraires, des cimetières ou certains secteurs dans de grands cimetières (ex.: section UB au cimetière Notre-Dame-des-Neiges). Au moyen d'un service de marketing bien développé, ils offrent des services "clé en main", et des pré-arrangements funéraires.

Aujourd'hui, nombre de fournisseurs privés de services funéraires offrent à leur clientèle comme alternative au traditionnel lotissement aménagé la location, en bail de 149 ans, d'une niche dans un colombarium pour les cendres ou d'une crypte dans un mausolée pour la disposition des corps. Le mausolée collectif a beaucoup gagné en popularité depuis les dernières années. L'intérieur des grands mausolées présente généralement un aménagement luxueux où fontaines, statues et vitraux créent des attraits visuels. Tous les services connexes (chapelle, bureaux de l'administration et des ventes, espace d'entreposage, et de crémation, etc.) sont logés dans un ou plusieurs autres bâtiments. L'accessibilité en toute saison et la chaleur du bâtiment sont des facteurs qui militeraient en faveur des mausolées.

La dimension symbolique de l'architecture revêtait également aux yeux de certains un caractère d'éternité. Les gestionnaires des cimetières prétendent de plus que le mausolée représente une économie d'espace.

A la différence du concept de cimetière du début du siècle où les monuments marquaient la différenciation sociale, seules les inscriptions sur les plaques de marbre diffèrent dans les mausolées modernes. La popularité des formules de pré-arrangements fait en sorte que dans ces grands mausolées collectifs de nombreuses cryptes sont vides, seules les inscriptions sur les plaques indiquent le nom des personnes, leur date de naissance; il n'y manque que la date de leur décès éventuel. Cette nouvelle gestion de la mort a pour effet également de créer des "cimetières vides". Enfin, il faut se questionner sur la possibilité de réussir à bien intégrer ce type de constructions dans un cimetière jardin.

En résumé

Comme le mentionne Lorraine Guay dans son étude sur les différentes formes de cimetières, l'investissement de l'espace de la mort par des acteurs aussi différents que le clergé, la bourgeoisie et l'entreprise privée, a engendré au Québec trois générations de cimetières aussi distinctes du point de vue de leur forme que des rapports socio-économiques qui en ont découlé (p.92).

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges trouve toute sa signification dans l'approche des cimetières-jardins du milieu du XIXe siècle. Son histoire fait de lui le fiduciaire d'un bien collectif d'intérêt national. De plus, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est le plus grand propriétaire de la montagne situé dans le noyau vert du mont Royal. Ainsi, son développement concerne à la fois, la conservation et la mise en valeur de la montagne et de notre histoire.

Le défi pour la Fabrique Notre-Dame dans un contexte où l'entreprise privée joue féroce des coudes est donc d'assurer le développement et la santé financière de sa corporation dans le respect et la mise en valeur du site dont elle a la gestion depuis 140 ans et en tirant parti de ses caractéristiques uniques.

CADRE DE DÉVELOPPEMENT

Le 19 juin 1995, la Ville de Montréal et la Fabrique Notre-Dame signaient une convention engageant cette dernière à élaborer un plan de développement pour le cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Ce plan prend toute son importance en raison de la localisation du cimetière sur le mont Royal, un secteur qui a déjà fait l'objet d'une démarche de planification, et en raison de la valeur patrimoniale propre au cimetière. À nouveau, il importe donc de mentionner que **le principal défi de l'administration du cimetière est de planifier le développement de sa vocation funéraire tout en assurant la mise en valeur du patrimoine culturel et naturel du site.**

Une évaluation approfondie des composantes du cimetière et l'établissement de critères de développement définis en fonction du contexte général que constituent le mont Royal, le plan de mise en valeur et les éléments patrimoniaux du site sont donc préalables pour s'assurer que tout développement privé, public ou institutionnel soit compatible. Le présent chapitre identifie pour le territoire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges, de façon générale ou parfois plus précise, les principaux éléments à évaluer en apportant certaines recommandations quant aux critères qui feraient partie d'une grille d'évaluation des projets de développement ou des actions qui devraient y figurer.

1. La mise en valeur du patrimoine culturel

(Document de référence pour cette section : Étude de Gabriel Bodson et Louis-Alain Ferron)

Dans sa partie montréalaise, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est compris dans le site du patrimoine du mont Royal. Il en constitue l'une des composantes les plus riches au plan du patrimoine culturel. Inauguré en 1855 et agrandi à plusieurs reprises depuis, ce cimetière catholique constitue par sa conception, son ancienneté, sa dimension et la richesse de sa collection, **un ensemble exceptionnel en Amérique du Nord** auquel contribue également les cimetières Mont-Royal et Shaar Hashomayim (congrégation juive).

Cette qualité repose sur quelques éléments principaux que sont l'aménagement paysager, les oeuvres d'art funéraire et la dimension socio-historique. Ces éléments sont communs à la plupart des cimetières, grands ou petits, mais prennent des significations particulières dans le cas du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Avant tout, **le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est le principal cimetière catholique d'une métropole nord-américaine principalement francophone.** À cet égard, il a été le reflet, du moins dans sa conception originale, des préoccupations qui parcouraient la population et les institutions catholiques de Montréal et incidemment, du Québec et du Canada. Il dépassait alors l'aspiration à n'être qu'un simple fournisseur de services funéraires.

1.1 Son aménagement

Un tracé unique, original et symbolique.

Le plan du cimetière fut élaboré dans sa partie originale par l'arpenteur et architecte Henri-Maurice Perreault et possiblement aussi par John Ostell. Perreault effectua à cet effet des visites dans plusieurs grands cimetières dits "ruraux" des métropoles de Nouvelle-Angleterre. Cependant, le tracé élaboré par Perreault et celui réalisé diffèrent grandement du fait de l'influence certaine de Mgr. Bourget qui choisit de donner au cimetière, un rôle et un caractère de sanctuaire national et nationaliste associant fermement foi catholique et identité nationale dans un esprit de commémoration.

En ce sens, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est plus qu'un grand parc paysager. Il constitue un témoignage historique par les intentions politiques qu'on lui a prêtées à l'origine. Le tracé de la partie originale est le témoignage premier de cette intention : l'axe central reprend le plan de base d'une église catholique dont le portail d'entrée reproduisait la façade monumentale.

Cependant, il serait inexact de réduire cette compréhension du tracé au seul axe principal ni au seul message nationaliste. Le plan du cimetière est beaucoup plus riche malgré les sections récentes, marquées par le même type de banalisation et d'uniformisation que l'on retrouve dans les banlieues créées à la même époque. Ainsi, dès l'origine, le cimetière comptait, du côté sud, des aménagements pittoresques proches de la tradition paysagère courante au XIXe siècle. Ses agrandissements successifs, notamment du côté nord par Perreault, ont enrichi le plan original par un tracé de caractère pittoresque qui tira parti d'une topographie plus complexe.

Le tracé du cimetière devrait être reconnu comme le premier élément de valeur patrimoniale de ce vaste site. C'est en particulier le cas du tracé de la partie originale avec son axe donnant sur le chemin de la Côte-des-Neiges et des agrandissements réalisés au XIXe et début du XXe siècle vers le nord.

Un réseau de circulation caractéristique

Le tracé du cimetière repose sur un réseau de circulation véhiculaire et piétonnière. Ce réseau est composé d'allées carrossables asphaltées et de sentiers gazonnés. Ces derniers sont plus discrets et au coeur des îlots et leur importance, souvent négligée. Cette hiérarchie est particulièrement importante, révélant la qualité patrimoniale du tracé dans toute sa richesse ce que ne ferait pas une compréhension du cimetière reposant uniquement sur le tracé des voies asphaltées. Cette hiérarchie est aussi propice au recueillement en créant des zones de plus grande intimité.

La hiérarchie des allées carrossables et des sentiers gazonnés devrait être respectée. En ce sens, les sentiers ne devraient pas être considérés, a priori, comme des espaces à lotir mais comme des composantes importantes de l'aménagement du cimetière.

Des allées encadrées de plantations d'arbres

Le caractère des allées dépend de leur tracé et du type de monuments qui les bordent mais aussi de la présence d'arbres. À l'exception de la section située près de l'entrée Decelles, les allées sont bordées d'arbres et le coeur des îlots où passent les allées gazonnées, est souvent dégagé de végétation imposante. Encore là, il y a une hiérarchie importante sur laquelle repose une partie de la qualité de cet environnement patrimonial.

L'aménagement paysager devrait poursuivre dans les nouvelles parties du cimetière, les modèles présents dans les parties les plus anciennes quant à l'encadrement des allées carrossables afin de rehausser la qualité des aménagements et la présence d'arbres, notamment dans les secteurs longeant le chemin Remembrance.

1.2 L'art funéraire

Les monuments

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges possède un patrimoine architectural et bâti d'une très grande richesse bien que des recherches aideraient à mieux en comprendre l'ampleur. On peut d'emblée affirmer que la "cité des morts" dont parlait Mgr. Bourget est remarquable.

La qualité de ce patrimoine tient d'abord à celle des éléments individuels - monuments, stèles ou caveaux, à leur diversité des formes de monument, des décors ou des sym-

boles qu'ils portent autant qu'à la diversité de matériaux et la finesse du travail de sculpture ou de gravure. À cela, il faut aussi ajouter la présence de caveaux familiaux dont l'architecture est en soit, souvent remarquable, et qui forment aussi des ensembles de grande qualité architecturale et paysagère.

On constate cependant que les sections plus contemporaines ou les insertions récentes dans les ensembles anciens ont affecté la qualité de l'ensemble.

En collaboration avec le Comité consultatif de Montréal pour la protection des biens culturels, des critères architecturaux devraient être établis pour la construction éventuelle de nouveaux caveaux familiaux.

La révision architecturale devrait être étendue à l'ensemble des objets qui sont introduits dans le territoire du cimetière y compris les pierres tombales afin de s'assurer de leur bonne intégration dans le paysage patrimonial du cimetière.

De telles procédures devraient empêcher la reproduction de certains exemples de conception et de réalisation médiocre de monuments. Il faut stimuler une création contemporaine de qualité et sensible aux qualités du paysage patrimonial du cimetière en termes d'échelle, de formes, de choix de matériaux. On devrait aussi se questionner sur l'impact visuel notamment, de l'ajout de 600 à 800 nouvelles stèles de granit dans le cimetière à chaque année.

L'iconographie

Comme on peut identifier une église catholique à ses ornements, on peut aussi voir dans la forte présence de symboles et de figures, un trait caractéristique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges. Au plan de l'histoire de l'art et notamment, de l'iconographie religieuse populaire ou solennelle, le cimetière est un riche document. Encore là, ces images auxquelles s'ajoutent des symboles civils comme la palme des Arts et Lettres ou des armoiries, nous communiquent les perceptions de la mort et de la commémoration des défunts au XIXe et au début du XXe siècle. Elles communiquent aussi les différentes traditions associées aux communautés culturelles de Montréal.

Outre la valeur symbolique de ces images et représentations, il faut aussi reconnaître la valeur artistique de plusieurs des nombreuses pièces qu'on retrouve dans le cimetière. Tant les bronzes signés de grands artistes nationaux comme Philippe Hébert, Alfred Laliberté, Henri Hébert, Sylvia Daoust, Émile Brunet ou d'autres, que les recherches permettraient de mieux connaître que les marbres souvent anonymes et importés renforcent le caractère et le décor général du cimetière.

La présence d'images et notamment d'images religieuses est un trait caractéristique du cimetière Notre-Dame-des-Neiges qu'il faut reconnaître. Les images actuelles devraient être identifiées, entretenues et, dans la mesure du possible, interprétées pour un public non-averti, ne serait-ce que par un dépliant qui aiderait à décoder certains symboles que portent les monuments ou présenterait les oeuvres et les artistes qui les ont réalisées.

Il faudrait aussi stimuler la création et la production de nouvelles images et oeuvres sculpturales dans le cimetière à l'occasion de l'installation ou de la modification de monuments funéraires.

1.3 L'histoire

Les inscriptions

Les inscriptions, lorsqu'elles sont encore lisibles ou que les agents atmosphériques ne les ont pas effacées, constituent une autre dimension du patrimoine du cimetière qu'il s'agisse de l'information qu'elles communiquent sur les familles, sur les défunts et leurs activités, sur les motifs de commémoration ou sur les langues employées au fil du temps par les communautés catholiques de Montréal, ou encore des formes qu'elles empruntent, de la calligraphie ou encore des ornements, cartouches ou rubans qui les soulignent.

En complément de la démarche d'examen des grandes pièces du patrimoine monumental que sont les caveaux et les pierres, une attention doit aussi jetée sur l'état et la conservation des inscriptions et de l'information qu'elles transmettent. Un plan de relevé et d'archivage devrait être mis de l'avant et des collaborations externes, avec les programmes d'archivistique ou de conservation, développés à cette fin. Une coordination devrait se faire avec les études visant à prioriser les secteurs ou les monuments d'intérêt patrimonial afin de mieux cibler les efforts.

Les archives

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges et la Fabrique de Notre-Dame sont les dépositaires et les propriétaires d'archives de grand intérêt pour la collectivité montréalaise et québécoise. Plans, documents divers, registres, objets, etc. font sans doute partie de ce fonds. Probablement accessibles aux chercheurs ou à certains professionnels, ces archives gagneraient certainement à être communiquées à un plus grand public qui l'apprécierait certainement.

Dans un esprit de communication et d'interprétation de ce patrimoine auprès du public et de la clientèle du cimetière, il serait souhaitable de mener une réflexion sur la diffusion des archives de Notre-Dame et du cimetière. De plus, des activités d'interprétation pourraient être élaborées en collaboration avec des organismes du milieu (Héritage Montréal, Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, Écomusée de l'Au-Delà, programmes universitaires).

1.4 L'architecture

Outre les caveaux familiaux, le cimetière possède en propre des bâtiments d'intérêt patrimonial : les portails, le bureau, la chapelle, la maison sur la rue Decelles, l'ancien charnier désormais transformé en crypte collective. Si l'on constate une volonté d'entretenir ces édifices et de leur assurer une pérennité, force est aussi de constater que les interventions n'ont pas toujours été menées avec le plus grand souci de la mise en valeur de l'architecture ancienne. C'est notamment le cas des interventions faites au fil du temps sur l'édifice administratif dont il ne reste apparemment qu'une enveloppe ancienne sur laquelle se sont greffées des constructions diverses et peu valorisantes (escaliers, distributrices).

Une évaluation patrimoniale et architecturale de l'ensemble des bâtiments du cimetière devrait être menée afin d'identifier leur intérêt, leurs caractéristiques à préserver et certaines orientations pour leur entretien ou leur mise en valeur.

Dans un esprit de communication et d'interprétation de ce patrimoine auprès du public et de la clientèle du cimetière, il serait souhaitable de mener une réflexion sur la diffusion des archives de Notre-Dame et du cimetière. De plus, des activités d'interprétation pourraient être élaborées en collaboration avec des organismes du milieu (Héritage Montréal, Société d'histoire de la Côte-des-Neiges, Écomusée de l'Au-Delà, programmes universitaires).

1.4 L'architecture

Outre les caveaux familiaux, le cimetière possède en propre des bâtiments d'intérêt patrimonial : les portails, le bureau, la chapelle, la maison sur la rue Decelles, l'ancien charnier désormais transformé en crypte collective. Si l'on constate une volonté d'entretenir ces édifices et de leur assurer une pérennité, force est aussi de constater que les interventions n'ont pas toujours été menées avec le plus grand souci de la mise en valeur de l'architecture ancienne. C'est notamment le cas des interventions faites au fil du temps sur l'édifice administratif dont il ne reste apparemment qu'une enveloppe ancienne sur laquelle se sont greffées des constructions diverses et peu valorisantes (escaliers, distributrices).

Une évaluation patrimoniale et architecturale de l'ensemble des bâtiments du cimetière devrait être menée afin d'identifier leur intérêt, leurs caractéristiques à préserver et certaines orientations pour leur entretien ou leur mise en valeur.

2. La mise en valeur des éléments naturels

(Documents de référence pour cette section : photo aérienne du ministère de l'Énergie et des ressources; La montagne en question GIUM, Vol 2; Étude de Michel Famelart et Renée Brunelle)

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est situé au coeur du mont Royal, territoire qui se distingue par sa topographie et sa trame végétale qui joue un rôle unificateur important. A ce site se greffent le parc du Mont-Royal et d'autres propriétés institutionnelles qui occupent également depuis plusieurs années de grands territoires. Les pages précédentes exposent largement tout l'intérêt démontré depuis les dernières années pour préserver et mettre en valeur le caractère champêtre ou naturel de la montagne. En fait, ces préoccupations ont toujours été exprimées depuis que le mont Royal est habité; la différence est qu'aujourd'hui, les valeurs culturelles de notre société font de la protection de l'environnement, un objectif prioritaire, particulièrement lorsqu'il s'agit d'un milieu fortement urbanisé.

Situé au coeur de l'ensemble des trois sommets du mont Royal et co-proprétaire de l'un d'eux (avec l'Université de Montréal et le cimetière Mont-Royal), le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est considéré comme une composante centrale et essentielle de l'ensemble de la montagne.

Son plan de développement est une pièce maîtresse de l'avenir, de la cohésion et des charmes de l'ensemble. L'aménagement du cimetière doit donc s'inspirer de sa double appartenance à la tradition de cimetière-jardin et à la montagne.

2.1 Les éléments caractéristiques de la montagne

Le premier élément à considérer est assurément la montagne elle-même. Le cimetière s'est développé sur une montagne. L'administration du cimetière a donc toujours dû composer avec les éléments naturels particuliers du site, mettant certains en valeur ou en modifiant certains autres.

Géologie et topographie

Il est bien connu que le mont Royal est une montérégienne. Ces collines possèdent toutes une composition géologique commune relativement uniforme et une topographie quasi similaire. Inclus dans la cuvette interne du mont Royal, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges présente une topographie variée; elle progresse de la plaine près du chemin de la Côte-des-Neiges, à de faibles pentes au centre et jusqu'à un des sommets du mont Royal (215 mètres). Evidemment, le mont Royal n'est pas une montagne au

sens propre du terme; tout juste un petit mont. Il atteint cette dimension cependant dans l'analyse de son contexte urbain et aux yeux des Montréalais qui en ont fait un symbole important.

Les aménagements paysagers doivent préserver et même chercher à renforcer l'expérience "montagne"; c'est-à-dire mettre en valeur ses attributs tels le roc, la plaine, les dénivellations, etc.

Les bois existants

Si l'on exclut les forêts des parcs du Mont-Royal et Summit, c'est sur le terrain du cimetière Notre-Dame-des-Neiges que se trouve l'espace boisé le plus important du mont Royal en termes de superficie et de valeur écologique. Situé au sommet de la colline d'Outremont, dans la "cour arrière" des trois grandes institutions du flanc nord, ce bois a été identifié depuis plusieurs années par les villes de Montréal, d'Outremont et par la CUM comme un espace vert à préserver. Un moratoire au programme d'acquisition des espaces verts de la CUM a mis sur la glace depuis 1992 le projet d'acquisition de ce terrain par la Communauté urbaine.

L'espace boisé sur le flanc nord a la particularité de représenter la flore naturelle du mont Royal. Selon les conditions topographiques, érablière, bétulaie et chênaie se partagent l'espace entre la plaine et le sommet. Vu de la périphérie nord de l'Île de Montréal, cet espace boisé a également une valeur esthétique. Il contribue à créer l'image d'une trame verte continue sur la montagne.

Le petit boisé derrière le calvaire, qui prolonge celui du campus de l'Université de Montréal, et surtout le grand boisé sur le territoire d'Outremont, doivent être conservés intégralement en raison de leurs valeurs écologique et esthétique. Des discussions avec la ville d'Outremont ou la CUM devraient être poursuivies pour l'établissement d'ententes de gestion.

Les deux autres boisés présents sur le territoire du cimetière ont également une valeur écologique et esthétique. Ces boisés renforcent le concept même de cimetière-jardin et font le lien avec le parc du Mont-Royal. Autre considération importante, ces deux boisés servent également de tampon entre les aires d'inhumation du cimetière et la voie de circulation automobile.

Les deux autres boisés existants soit, celui près de l'entrée du cimetière sur la voie Camillien-Houde et l'autre derrière le poste de police, doivent être conservés aussi intégralement.

La plaine doit être maintenue et être mise davantage en valeur.
Le projet de chemin de ceinture prévu dans le Plan directeur du mont Royal devrait devenir un élément structurant de ce secteur.
La mise en valeur du ruisseau devrait également être considérée dans ce projet d'aménagement.

Les arbres et les autres végétaux

Tel que mentionné dans le chapitre sur le patrimoine culturel, les plantations d'arbres contribuent depuis toujours à créer l'image de marque du cimetière. Tout comme pour l'élément faunique du site, l'administration du cimetière a su tirer parti de ces éléments pour faire reconnaître la qualité exceptionnelle de son site dans la plupart de ses dépliants publicitaires.

Les arbustes et arrangements floraux qui, de façon ponctuelle, s'insèrent dans le paysage (particulièrement dans les secteurs les plus anciens) sont des éléments essentiels au maintien du concept même du cimetière-jardin. L'aménagement paysager dans certains secteurs a cependant été complètement négligé diminuant ainsi le caractère pittoresque des lieux. Les abords des constructions du cimetière figurent parmi les éléments qui dévalorisent ce site patrimonial. Comme le cimetière est aménagé en partie dans une vallée, les abords des constructions englobent aussi les toitures comme cinquième façade des bâtiments.

Les plantations d'arbres représentent des éléments importants du patrimoine naturel du cimetière. En ce sens, un inventaire des arbres (essence et âge) sur le site devrait être fait et un programme de gestion devrait être mis en place pour assurer leur viabilité à long terme.

Des critères d'intégration devraient être établis dans la démarche de planification pour d'abord traiter les bâtiments existants (incluant les toitures des mausolées - Jean-Paul II, Notre-Dame et autres - qui constituent des sources de pollution visuelle depuis les points de vue élevés) et réparer les torts qu'ils causent à l'environnement et aux paysages.

De plus, le traitement paysager devrait nécessairement faire partie de l'évaluation de tout nouveau projet de développement du cimetière.

Les vues.

Étroitement liées aux questions de mise en valeur de la montagne et de traitement paysager, les vues à l'intérieur du cimetière et aussi vers l'extérieur font partie des éléments remarquables. Comme nous l'avons mentionné précédemment, la qualité visuelle des paysages internes repose sur l'harmonie entre les éléments minéraux et les composantes végétales.

Depuis l'élaboration du concept des Trois sommets, le secteur de la colline d'Outremont a été identifié comme un secteur à privilégier pour la mise en valeur des points de vue exceptionnels qu'il offre sur la ville et sur le Saint-Laurent.

Une analyse visuelle du site devrait être faite dans le but d'identifier les nuisances visuelles et d'y apporter des correctifs. La qualité visuelle des paysages internes du cimetière et le renforcement des liens visuels avec son environnement externe (propriétés adjacentes, ville) doivent être intégrés aux critères d'aménagement.

3. La relation avec les autres propriétaires de la montagne et la ville

(Document de référence pour cette section : La colline oubliée, 60 ans de déboisement au mont Royal de Tom Berryman, Plan de mise en valeur du mont Royal, Accord de collaboration pour la conservation et la mise en valeur du mont Royal, Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-des-Neiges, Rapport du BCM).

Historiquement, tout à tour, les grandes institutions, de vocations, de clientèles et de communautés culturelles différentes, sont venues s'établir sur la montagne sans établir pour autant des liens entre elles - exception faite peut-être des deux cimetières où des passages ont été faits dans la clôture et où on retrouve des lotissements harmonisés de part et d'autre de la clôture (ex.: les vétérans). L'expansion des activités des institutions sur leurs propriétés respectives au cours des années a amplifié les divisions : chacun a clôturé, construit, aménagé, remblayé, déblayé, fait des coupes forestières pour ses propres besoins.

Pièce centrale de la "mosaïque" du mont Royal, le cimetière a pourtant des liens évidents avec les autres propriétaires de la montagne. La signature de l'Accord de collaboration entre Westmount, Outremont, Montréal et Les Amis de la montagne et l'élaboration du Plan de mise en valeur du mont Royal ont changé les données et ont fait ressortir l'importance d'une collaboration étroite entre tous les acteurs impliqués dans le développement du mont Royal. Souhaitant prendre de l'expansion sur les terrains résiduels de cette montagne "sacrée", les propriétaires sont maintenant invités à regarder par-dessus les clôtures.

3.1 La colline d'Outremont

Le cas de la colline d'Outremont est assurément le plus éloquent sur l'importance d'une réflexion commune et d'une action concertée. Le sommet de cette colline a la particularité d'être partagé par deux autres institutions soit l'Université de Montréal et le cimetière Mont-Royal. Bien qu'il ait un énorme potentiel de mise en valeur en raison des espaces boisés et des vues remarquables, il a toujours été négligé. Pire encore, il est considéré comme la "cour arrière" de chacune des institutions; dépotoir, dépôt à neige usées, entreposage de matériaux et d'équipements et remblais de part et d'autre des terrains institutionnels composent le paysage.

L'utilisation de ce secteur du cimetière doit nécessairement être repensé et certaines fonctions relocalisées; il s'agit d'un des plus beaux sites du mont Royal qui subit une détérioration de plus en plus importante. Le plan de mise en valeur du mont Royal insiste sur l'importance de conserver et de restaurer les boisés présents dans ce secteur, de mettre à profit le relief et les vues offertes sur la ville pour les utilisateurs de la montagne.

L'aménagement et la mise en valeur de ce site devraient nécessairement être planifiés en concertation avec les autres partenaires concernés par le territoire soit, l'Université de Montréal, le cimetière Mont-Royal, la ville de Montréal et la ville d'Outremont et tout autre organisme ou corporation d'intérêt.

3.2 Les accès publics - Les chemins de ceinture et de traverse

Dans le même contexte, le plan de mise en valeur du mont Royal prévoit la réalisation d'un chemin de ceinture et d'un chemin de traverse nord-sud. Ces deux projets ont pour objectif de faciliter l'accès à la montagne aux citoyens des quartiers avoisinants. Le plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce abonde dans le même sens. Il propose de "privilégier le réaménagement des parcs et l'accès aux espaces libres des institutions dans les secteurs déficients en espaces verts" (2.3).

Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est une composante importante de l'arrondissement Côte-des-Neiges, il fait partie de l'expérience quotidienne des citoyens : on le traverse, on s'y promène, on y médite, on s'y recueille.

Le chemin de ceinture, qui doit donner corps au concept des Trois sommets en les reliant physiquement, contourne le cimetière à sa périphérie. Ce chemin repose sur la négociation de droits de passage. Il permettra de mieux définir le périmètre du cimetière et de mettre en scène son riche paysage.

Le chemin de traverse doit relier le flanc sud au flanc nord du mont Royal pour offrir un nouvel accès à la montagne. Ce lien transversal pénétrerait dans le cimetière en utilisant probablement certains chemins existants. Une attention particulière devra être portée à la sécurité et au respect des lieux. Le tracé choisi devra permettre aussi une mise en valeur des deux cimetières et un lien plus formel entre ces deux grandes institutions.

Il est essentiel qu'une réflexion approfondie sur la réalisation de ces deux éléments soit intégrée à la présente démarche de planification et que des discussions avec les citoyens et les autres institutions sur le flanc nord impliquées dans la réalisation de ces projets soient engagées.

4. Le développement de la fonction funéraire du cimetière Notre-Dame-des-Neiges

L'histoire du cimetière Notre-Dame des Neiges démontre comment la Fabrique de l'église Notre-Dame et les citoyens de Montréal ont investi par le passé dans la qualité et le long terme pour assurer un avenir à un aménagement remarquable et hautement porteur de sens. Avec les administrateurs et les ouvriers, les sépultures ont permis de réaliser cette grande oeuvre qui atteint en cette fin de siècle, sa maturité. Par contre, la question se pose aujourd'hui de l'impact négatif des formes funéraires qui ont, elles aussi, évolué et donc, de l'adaptation du cimetière à des conditions contemporaines sans que cette adaptation mette en péril des valeurs ou des biens non-renouvelables comme le patrimoine.

À l'époque, la notion même de cimetière était associée à celle de durée voire d'éternité. Aujourd'hui, on constate que le long terme et le collectif ont fait place à des objectifs à court terme et à des constructions médiocres à l'image des grandes surfaces commerciales. Signe des temps peut-être, mais qui n'est pas le seul, l'intérêt croissant pour l'environnement, le patrimoine et la qualité sont aussi des signes de notre époque.

Dans un tel contexte, quelle peut donc être la spécificité d'un site comme le cimetière Notre-Dame des Neiges? Le cliché veut que l'on mise de plus en plus sur des acquis et surtout que l'on prenne soin de ne pas les consommer lorsqu'ils sont non-renouvelables. Les différentes études sur le mont Royal et la documentation qui existe sur le cimetière confirment largement la qualité patrimoniale de celui-ci. Le plan de développement et de gestion doivent prendre acte et refléter cette réalité et contribuer à maintenir cette valeur et à l'enrichir.

Le cimetière-Notre-Dame-des-Neiges a été conçu et aménagé sur les principes du cimetière-jardin et ces principes demeurent encore valides aujourd'hui. Ces principes demandent un comportement particulier face au développement du site et identifient comme indésirables certains types d'intervention, non seulement parce qu'ils affectent l'allure de tel ou tel endroit, mais surtout parce qu'ils entachent le caractère général du cimetière-jardin.

Toutefois, ces objectifs de mise en valeur doivent être associés intimement à l'opération d'un tel site voué à la fonction funéraire. Sans croire qu'il n'y ait d'autre alternative que de suivre aveuglément la demande du marché des services funéraires, on ne peut faire abstraction des courants qui traversent l'activité funéraire à Montréal, au Québec et, en général, en Amérique du Nord.

4.1 La clientèle ethnique

"A Notre-Dame-des-Neiges, nous vous offrons des services adaptés à vos besoins, au meilleur coût, dans le respect de vos croyances et de vos traditions." (publicité du cimetière Notre-Dame-des-Neiges)

Récemment, on a beaucoup invoqué l'enjeu ethnique de Montréal pour justifier certains modes de sépulture qui allaient à l'encontre de certains principes du cimetière-jardin et donc, de l'identité propre du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Compte tenu de la réalité sociale de l'agglomération montréalaise, on peut comprendre qu'il s'agisse là d'un enjeu réel. Cependant, au-delà de ce constat de principe, il ne semble pas exister d'information factuelle sur cette clientèle comme telle et sur celle-ci par rapport à la clientèle traditionnelle du cimetière - elle-même multi-ethnique depuis le XIXe siècle faut-il le rappeler - et sur l'intérêt qu'elle peut porter aux caractères fondamentaux du cimetière-jardin. Par ailleurs, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges n'est peut-être pas le seul lieu qui doive répondre à cette demande non plus qu'il faille dire que l'évolution des clientèles ait complètement éliminé toute clientèle sensible aux qualités paysagères et environnementales du cimetière original.

Une étude de clientèle en fonction des modes de sépulture favorisés, des préoccupations environnementales et de l'intérêt des gens pour le cimetière comme cimetière-jardin devrait être réalisée. Cette étude devrait également identifier et évaluer le poids des facteurs d'attractivité du site actuel du cimetière, notamment son caractère paysager.

4.2 Les formes et les rites funéraires

La démarche actuelle est née du débat sur les formes funéraires. Les cryptes collectives que l'on appelle improprement "mausolées" pour des raisons de commerce, sont au coeur du débat actuel. Pour des raisons qui demeurent les siennes, la Fabrique a beaucoup misé sur ce type de service et leur construction se poursuit depuis la fin des années 1970. Sept de ces bâtiments ont été construits et un huitième est en chantier.

Hormis une certaine clientèle, ces cryptes collectives n'ont pas été saluées dans la communauté montréalaise comme ajouts remarquables et enrichissants au patrimoine collectif que constitue le cimetière. D'une architecture de peu d'intérêt, ces bâtiments ont soulevé la controverse par leur manque d'intégration au paysage. Ils trahissent un délaissement des responsabilités et des valeurs traditionnelles associées au cimetière-jardin au profit de préoccupations principalement mercantiles et l'absence de

préoccupations quant aux nombreux impacts visuels, écologiques et économiques de cette forme funéraire à court, moyen et long termes. Cette préoccupation publique pour l'impact de ces constructions est souvent associée à un rejet de rites funéraires différents. La question ne se veut pas un jugement sur les rites funéraires eux-mêmes dont on peut reconnaître l'évolution.

L'administration du cimetière, en concertation avec les pouvoirs publics et les groupes intéressés et en s'associant les ressources professionnelles nécessaires et compétentes, devrait mener une évaluation d'impact à court, moyen et long terme aux plans paysager, patrimonial, écologique et économique du concept de cryptes collectives. Cette information serait d'une grande utilité afin d'assurer non seulement que les choix de développement respectent la qualité et la valeur du site, mais également ne mettent pas en péril la gestion future du cimetière.

La recherche et l'offre de modes funéraires novateurs et de faible impact environnemental ou patrimonial peut permettre d'accroître la capacité d'accueil et ainsi de répondre aux objectifs "d'affaire" du cimetière de générer les fonds nécessaires pour l'entretien normal du cimetière et les réserves nécessaires à la Fabrique tout en respectant le site et ses qualités. Dans une optique d'affaire, cette recherche de formes et de services novateurs peut aider à maintenir la vocation collective de ce cimetière, somme toute, paroissial dans un contexte de concurrence accrue.

4.3 Le patrimoine religieux

Enfin, une préoccupation croissante pour le patrimoine religieux a amené les pouvoirs publics à agir de façon concrète pour aider à sa mise en valeur et à sa conservation. L'opération de planification en cours s'inscrit dans ce courant mais demeure incomplète et insatisfaisante si elle ne tient pas compte de la relation d'affaire qui existe entre le cimetière et la Fabrique et ce, depuis bien des siècles. La basilique Notre-Dame, par sa présence historique, symbolique et architecturale et son association aux grands moments de l'histoire de Montréal et des Montréalais, possède une valeur collective indéniable tout comme le cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

La basilique est un élément très important de la réflexion sur le développement du cimetière. Pourtant, pour le moment, cet élément essentiel demeure absent de la réflexion et son absence visible entretient, aux yeux du public, un climat malsain de confusion quant aux objectifs de l'exercice et au fondement des choix et des modèles de développement du cimetière. Une démarche valable de planification du

développement du cimetière ne peut se faire efficacement dans de telles conditions, sans la compréhension nécessaire des activités de la Fabrique qui pourraient influencer les choix de développement.

Dans un esprit de concertation et pour que les choix de développement du cimetière soient mieux compris et partagés par les sociétés montréalaise et québécoise de plus en plus consciente de l'enjeu patrimonial relié aux biens religieux mais aussi des autres enjeux spécifiques au site du cimetière, la présente démarche d'élaboration d'un plan de développement devrait porter sur le cimetière Notre-Dame-des-Neiges ET sur la basilique Notre-Dame pour refléter la relation qui continue d'exister entre ces deux biens paroissiaux d'intérêt collectif.

De plus, tel que discuté à plusieurs reprises avec les représentants du cimetière au cours des dernières années, la Fabrique devrait fournir l'information nécessaire permettant de mieux comprendre les budgets d'opération et les réserves financières prévues pour maintenir et supporter les activités du cimetière dans le futur afin de nous permettre de mieux contribuer sur une base rationnelle et pratique à l'exercice du plan de développement.

CONCLUSION

L'histoire et les faits démontrent clairement que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges demeure un lieu encyclopédique, dépositaire d'une importante partie de l'histoire sociale et culturelle de la ville et même du pays. De plus, sa localisation au coeur même de *la montagne* consacre son importance et sa valeur inestimable pour la communauté montréalaise.

Le développement des activités du cimetière doit donc faire preuve d'une plus grande sensibilité face au patrimoine et aux questions environnementales; il doit s'inscrire dans un processus de recherche renouvelée de qualité de vie, de durabilité, d'usage des ressources et de qualité des gestes posés.

En conséquence, Les Amis de la montagne identifient les principes suivants comme fondements d'une démarche de planification basée sur la mise en valeur et le développement durable du cimetière Notre-Dame-des-Neiges :

Des constats préalables

Reconnaître **l'intérêt public du cimetière** par son statut, sa mission sociale, son association historique à Montréal et à sa paroisse originelle;

Reconnaître que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est **une composante centrale du mont Royal** et qu'il est lié aux objectifs du Plan de mise en valeur;

Reconnaître que le cimetière Notre-Dame-des-Neiges est **un cimetière-jardin** et ce, depuis ses origines.

Des actions nécessaires

Inventorier, préserver, réparer et mettre en valeur le **patrimoine existant**;

Identifier les **éléments et aménagements qui dévalorisent le concept général de cimetière-jardin** afin de les réintégrer à l'ensemble (nouveaux secteurs, abords des constructions et stationnements; allées ouvertes; toitures disgracieuses, etc.);

Développer le site en tirant parti de ses qualités sans pour autant le consommer de façon irréversible, principe même du **développement durable**;

Déterminer la **capacité-limite de développement** du site en regard de ses composantes actuelles;

Une concertation à maintenir

Consolider le partenariat avec les villes de Montréal et d'Outremont, les autres institutions autour du site du cimetière Notre-Dame-des-Neiges et tout autre organisme ou corporation régionale ou gouvernemental d'intérêt afin d'articuler une vision d'ensemble des interventions et une mise en commun des ressources et des moyens d'action.

AUTRES PISTES DE RÉFLEXION

Voici quelques éléments regroupés à partir des chapitres précédents et des principes énoncés auparavant. Ce sont des propositions de pistes de réflexion qui devraient être élaborées dans le présent exercice de planification. Cette réflexion pourrait se faire en collaboration avec Les Amis soit à l'occasion de tables rondes, soit de visites conjointes du site.

Développement de modes funéraires adaptés au site

A l'exemple d'autres cimetières en Amérique du Nord qui ont favorisé des modes funéraires ayant un faible impact sur le patrimoine naturel ou culturel de leur site, l'administration pourrait évaluer la possibilité d'élargir son offre en ce sens. Voici quelques exemples :

des boisés, des plantations et des plans d'eau pourraient participer, comme lieux pour l'épandage des cendres par exemple, à la diversification de l'offre de services commémoratifs. Actuellement inexistantes, les plans d'eau (étangs, ruisseaux) ont déjà fait partie du cimetière. Leur restitution sous diverses formes pourrait également contribuer à l'expérience de la montagne;

l'implantation de monuments collectifs existe déjà comme en témoignent les monuments de plusieurs congrégations religieuses et associations dans le cimetière Notre-Dame-des-Neiges depuis plusieurs générations. Le cimetière Mount-Royal a lui aussi introduit ce concept dans un esprit contemporain (jardin de sculptures). Des urnes cinéraires pourraient être logées dans des blocs ou dalles formant des sculptures environnementales ou même dans des éléments infrastructurels comme des murets s'intégrant à l'environnement paysager du cimetière;

la restauration du chemin de croix, en y associant un ensemble de colombariums, pourrait être explorée comme forme alternative de sépulture dans l'esprit des monuments collectifs tout en rétablissant un circuit commémoratif compatible avec le cimetière-jardin.

Interfaces avec les autres propriétés

Chemins de la Côte-des-Neiges et du Souvenir

Les zones-contact avec les voies publiques doivent être traitées dans le plan de développement et dans les principes de gestion qui en découleront. En particulier, il s'agit de confirmer la nécessité d'un entretien et, le cas échéant, d'une restauration ou d'une amélioration physique, des grilles et de la végétation le long des voies publiques.

Interfaces avec les propriétés voisines

Le traitement des bordures et des limites de la propriété du cimetière du côté de l'Université de Montréal et du cimetière Mount Royal doit faire l'objet d'une réflexion dans la présente démarche ne serait-ce que pour clarifier le rôle de chacun dans le maintien des milieux naturels, des arbres, des clôtures ou des accès.

Chemin de traverse

La possibilité de faire passer le chemin de traverse sur l'axe de la clôture qui sépare les cimetières Mont-Royal et Notre-Dame-des-Neiges devrait être étudiée. Chacun pourrait ainsi remplacer le passage actuel traversant sa zone centrale la plus sensible par un seul chemin commun localisé à sa périphérie, dans un secteur consacré de part et d'autre aux sépultures publiques - militaires, marins, pompiers, membres d'associations, etc.- qui présente au surplus un intérêt collectif et historique certain pour le visiteur.

Les zones techniques

Compte tenu de l'ampleur des opérations du cimetière, le besoin de zones techniques est convenu. Cependant, on peut se questionner sur la situation actuelle qui veut que l'on maintienne la fonction dépotoir au point le plus haut, près d'une des zones les plus prestigieuses du cimetière entourant le tombeau de Sir Georges-Étienne Cartier. Devant cette situation de fond de cour, deux questions se posent: les aménagements de ces zones; la possibilité de les combiner à celles d'autres institutions voisines.

Aménagement des abords

Dans un premier temps, les abords et les accès des zones techniques actuelles devraient faire l'objet d'un traitement paysager particulier pour en réduire les impacts visuels par la création d'écrans végétaux ou l'exploitation des talus. L'architecture des bâtiments techniques devrait aussi être évaluée à ce sujet et éventuellement, leur traitement extérieur amélioré ne serait-ce que par un choix de couleur approprié.

Relocalisation

Dans le cadre de l'opération de planification, la relocalisation de certaines zones techniques devrait être envisagée pour en atténuer les impacts.

Ententes avec les propriétés voisines

Le plan de mise en valeur du mont Royal comprenait des avenues au sujet d'une collaboration entre certaines institutions pour un partage de certaines zones techniques. Cette exploration mérite d'être reprise dans le cadre de la présente opération de planification. On pourrait ainsi imaginer l'aménagement d'un dépotoir ou d'une cour à matériaux communs notamment entre les deux cimetières qui ont des besoins semblables.

Extension des activités sur d'autres sites

Outre la simple acquisition de terrains de gré à gré aux conditions normales du marché immobilier, la possibilité d'échanger des terrains contre une servitude de conservation sur le site actuel devrait être explorée avec des partenaires publics comme la Ville de Montréal ou la Communauté urbaine de Montréal ou encore des organismes et des fondations privés. On pourrait ainsi imaginer une formule d'équivalence fondée, par exemple, sur la superficie de terrain échangée.

Entretien des monuments actuels, en particulier des caveaux familiaux

Dans le cadre de son plan de développement et des actions conséquentes, l'administration du cimetière Notre-Dame-des-Neiges devrait élaborer une stratégie concertée pour une action auprès des familles propriétaires dans le but de prévoir l'évolution de leurs pratiques funéraires à venir et de leur relation future avec leurs monuments ou caveaux ou avec le cimetière en général et identifier les éléments d'une action de sensibilisation pour assurer leur participation aux efforts de l'administration du cimetière.

En second lieu, il importe d'élaborer, en concertation avec les pouvoirs publics et les groupes intéressés, une stratégie pour donner à la Fabrique ou à d'autres partenaires éventuels, les moyens d'agir et d'assurer la maintenance des biens familiaux abandonnés ou dont les propriétaires sont incapables d'assumer la responsabilité.

Interprétation du site

Par la richesse et la diversité de son patrimoine, le cimetière Notre-Dame-des-Neiges offre un important potentiel d'interprétation. Il faut toutefois demeurer conscient, notamment dans le cas des oeuvres d'art qui s'y trouvent, qu'une valorisation intempestive peut avoir des répercussions graves en termes de protection contre le vol ou le vandalisme. Cependant, l'interprétation du patrimoine culturel et du patrimoine naturel du site, ainsi que des pratiques funéraires en général, peut devenir l'objet d'une action concertée d'éducation populaire à partir du cimetière.

Concept d'interprétation

L'élaboration d'un concept d'interprétation est une opération en soi. Cependant, le présent exercice de planification peut, par sa composante "Identification des valeurs du site", apporter des pistes pour cette seconde réflexion et cela, en concertation avec les groupes.

Signalisation

Même modeste, un plan de signalisation devrait être examiné en complément avec la signalisation en place pour identifier certains secteurs ou monuments repères.

Expositions et diffusion

La Fabrique Notre-Dame et l'administration du cimetière pourraient développer une collaboration avec le Ministère de la Culture et des Communications et avec les groupes et institutions actifs en patrimoine et en environnement pour explorer les façons de mettre en valeur ce patrimoine en le faisant connaître par des expositions ou des publications.

Sans être centrale à la présente démarche de planification, une telle action pourrait être amorcée à cette occasion. Parmi les groupes et institutions associables, on compterait Héritage Montréal, le Centre de la Montagne, Pierres Vivantes, l'Éco-Musée de l'Au-delà, la Société historique de Montréal, les sociétés d'histoire de la Côte-des-Neiges, d'Outremont et de Westmount, l'Université de Montréal.

LEXIQUE

(Références : Directives du ministère de l'environnement et texte de Hélène Jobidon dans Continuité hiver/printemps 1991)

caveau : construction souterraine destinées à recevoir des restes mortels.

charnier : bâtiment à température non contrôlée, érigé dans les cimetières et destiné à recevoir les cercueils contenant les cadavres.

colombarium : bâtiment pourvu de niches où sont conservées les cendres des personnes incinérées.

crématorium : édifice où les corps sont incinérés.

crypte : espace pour abriter un cercueil ou espace souterrain aménagé à l'intérieur d'une église.

mausolée : bâtiment qui abrite les cryptes. Les grands mausolées comptent plus de 2,500 cryptes.

niche : enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'une paroi pour abriter une urne cinéraire.

urne cinéraire : vase destiné à contenir les cendres du défunt.

BIBLIOGRAPHIE

Berryman, Tom. La colline oubliée. 60 ans de déboisement au mont Royal. dans Relief, Bulletin du Centre de la montagne. Vol. 3, No 1. Février 1987.

Bodson, Gabriel; Ferron, Louis-Alain. Étude comparative des cimetières Mount Royal et Notre-Dame-des-Neiges. Université de Montréal. Décembre 1983. 23 pages.

Revue Continuité. Numéro 49 Hiver/Printemps 1991. Dossier Le patrimoine funéraire au-delà du mythe.

Famelart, Michel; Brunelle, Renée. Étude et cartographie de la végétation d'un secteur du flanc nord du sommet Outremont. Sciences biologiques, Université de Montréal, 1991

Revue FRONTIÈRES . Les cimetières... de la mémoire à l'oubli. Les vivants et la mort. Université du Québec à Montréal. Volume 7, numéro 3, hiver 1995.

Gaudreau, Marcel; Trépanier, M.O.; Chouinard, J. M. Étude sur le statut et le mode de gestion du mont Royal. Rapport final soumis au ministère de la Culture. 30 juin 1993

Groupe d'intervention urbaine de Montréal. La montagne en question Volumes 1 et 2. Ville de Montréal. 1988.

Guay, Lorraine. Le cimetière vide. Mémoire présenté pour l'obtention du grade de Maître ès art. Université Laval. Avril 1989.

Héritage Montréal. Le mont Royal. Demande de classement présentée au ministère des Affaires culturelles du Québec. 27 mai 1986. 32 pages.

James, Ellen. John Ostell. Architecte-arpenneur. Étude publiée par le Musée McCord, Université McGill. 1985.

Ville de Montréal. Plan de mise en valeur du mont Royal. 1992.

Ville de Montréal. Plan directeur de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-des-Neiges. 1992.

Ville de Montréal. Rapport du Bureau de consultation de Montréal sur le plan préliminaire de mise en valeur du mont Royal. Septembre 1990.

Ville de Montréal. Notes de Mark London prises à l'occasion d'une conférence portant sur les cimetières historiques du *National Association for Olmsted Parks.*

Le 23 juillet 2001

Madame Diane Charland
Greffière
Ville de Montréal
275, rue Notre-Dame Est
Montréal (Québec) H2Y 1C6

PAR TÉLÉCOPIEUR :
872-5655

**Objet : Programme de développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges
Dossier no S010489024**

Madame,

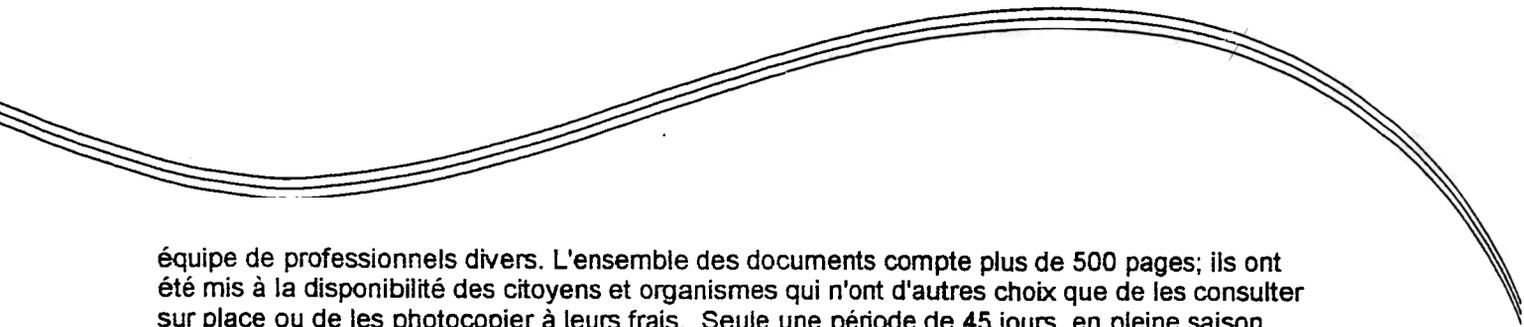
En réponse à la demande de commentaires faite par le *Service du développement économique et urbain* de la Ville de Montréal en date du 8 juin 2001, je vous transmets, au nom de l'organisme *Les Amis de la montagne*, quelques réflexions et commentaires sur le programme de développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges.

Considérant l'importance du dossier pour l'avenir de la montagne et les démarches qui sont en cours pour donner à l'ensemble du mont Royal un statut particulier assurant sa protection, sa reconnaissance et sa mise en valeur (voir annexe 1), nous souhaitons apporter des précisions quant au contexte d'intervention avant d'aborder plus en détail certains aspects du programme de développement qui nous apparaissent particulièrement problématiques.

1. Procédure quant à l'évaluation du programme de développement

Nous sommes préoccupés par la procédure d'évaluation pour un programme de développement d'une telle complexité et d'une telle importance pour le mont Royal. Si l'étude du dossier suit le cheminement habituellement prescrit, menant à la Commission de développement urbain, son évaluation publique sera tout à fait inappropriée.

Cet avis est fondé d'abord sur la communication des informations permettant de juger adéquatement le programme de développement. Les documents d'information mis à la disposition des citoyens et organismes représentent plus de cinq ans de travail mené par une



équipe de professionnels divers. L'ensemble des documents compte plus de 500 pages; ils ont été mis à la disponibilité des citoyens et organismes qui n'ont d'autres choix que de les consulter sur place ou de les photocopier à leurs frais. Seule une période de 45 jours, en pleine saison estivale (du 8 juin au 23 juillet), est accordée pour la lecture et l'analyse des documents et la formulation de commentaires.

De plus les documents d'information disponibles ne nous permettent pas de prendre connaissance des évaluations faites par le CCMPBC (Comité consultatif de Montréal sur la protection des biens culturels) et la Commission Jacques-Viger, les deux instances municipales préoccupées essentiellement par les questions de protection du patrimoine et de vision globale du développement. Dans le cas de la Commission Jacques-Viger, seules les réponses apportées par le Cimetière aux commentaires des commissaires ont été transmises, ne permettant pas au lecteur de prendre connaissance du rapport origines des commissaires.

En dernier lieu, nous ne saurions trop insister sur le fait, largement reconnu et documenté, que la Commission de développement urbain de Montréal (CDUM) n'est, d'aucune façon, l'instance appropriée pour étudier un projet de cette complexité et de cette importance.

Nous sommes donc très inquiets à l'idée qu'un projet qui définira le développement du cimetière pour les 25 prochaines années et qui aura des incidences majeures sur le cœur même du mont Royal pourrait n'avoir d'autre forme d'évaluation publique que celle de la CDUM.

Nous tenons à préciser cependant que ces considérations n'enlèvent rien au travail gigantesque qui a été réalisé par les autorités du cimetière au cours des dernières années. À la lecture des documents, nous pouvons apprécier la qualité des recherches et des analyses qui ont été menées par les différents professionnels. Il demeure cependant, que ce travail a été fait en vase clos par le cimetière et les services municipaux pendant cinq ans et que la somme d'informations qui est maintenant disponible est beaucoup trop volumineuse et comprend beaucoup trop de données pour être analysée de façon judicieuse en si peu de temps et en l'absence de discussions de fond sur certains aspects du développement dont, à titre d'exemple, la construction de mausolées collectifs et le renforcement des liens avec le restant du territoire de la montagne.

Ces deux aspects sont d'autant plus importants que la demande d'un programme de développement par la Ville de Montréal à la Fabrique Notre-Dame résulte de pressions faites par les citoyens et les organismes pour arrêter la construction controversée pendant plus de 15 ans de mausolées collectifs sur le territoire de ce cimetière situé au cœur même du mont Royal. Les autorités du cimetière reconnaissent elles-mêmes aujourd'hui la valeur des critiques formulées sur le sujet et leur apport dans l'amélioration des choix d'intervention, plus sensibles au milieu d'insertion (vol.2 p.117)

2. Le cimetière Notre-Dame-des-Neiges dans le contexte du mont Royal

Il nous apparaît important, en tout premier lieu, d'insister sur le fait que les deux principaux cimetières du mont Royal (Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal) représentent plus de 50 % du noyau vert de la montagne. Leur développement respectif a donc des incidences majeures sur la qualité du paysage central de la montagne et, par conséquent, sur le développement du restant du territoire. Peut-on prétendre protéger et mettre en valeur l'ensemble de la montagne si

les plus hauts critères de contrôle et de qualité du développement ne sont pas appliqués pour les projets se situant dans la partie la plus sensible et significative du mont Royal ?

Sans vouloir refaire ici l'histoire du développement de la montagne et de sa protection au cours des dernières années, nous nous permettons d'énumérer certains événements et interventions qui rappellent l'importance du cimetière dans le contexte du mont Royal :

Suite aux pressions exercées par des groupes de citoyens dans les années 1960 auprès des autorités municipale et provinciale pour agrandir le parc, la Ville de Montréal apporte un amendement à sa charte en 1975 afin de permettre l'agrandissement potentiel du parc. Les nouvelles limites comprennent le parc lui-même ainsi que la zone adjacente incluant les cimetières Notre-Dame-des-Neiges et Mont-Royal, les terrains de l'Hôpital Royal-Victoria et une partie de ceux des universités de Montréal et McGill; ces propriétés publique et insitutionnelles étant identifiées ainsi comme parties constitutantes du noyau vert du mont Royal;

En 1986, Héritage Montréal demande au Ministère des Affaires culturelles du Québec le classement en arrondissement naturel d'une partie du mont Royal comprenant les deux cimetières et le parc;

En 1987, les cimetières sont inclus dans l'aire de protection du Site du patrimoine du Mont-Royal;

De 1988 à 1992, le Cimetière Notre-Dame-des-Neiges a participé aux côtés des villes de Montréal, Westmount, Outremont, des Amis de la montagne et de nombreuses autres institutions à l'élaboration d'un plan directeur pour la montagne, aux consultations publiques et aux rencontres de travail portant sur la gestion concertée du mont Royal;

En 1999, les deux cimetières sont reconnus par la *Commission des lieux et monuments historiques du Canada* en raison de leur qualité d'ensemble et l'intégrité de leur aménagement, par la richesse artistique, architecturale et historique de leurs monuments funéraires intégrés au cadre naturel, leurs impressionnantes dimensions et leur emplacement privilégiés sur le mont Royal. (p.15, vol.II);

- Depuis 1999, suite à l'autorisation par la Ville de Montréal du projet de développement résidentiel du Groupe Lépine dans le site du patrimoine et à l'annonce de nombreux projets de développement, des discussions sont en cours avec différents ministères dont le *Ministère de la Culture et des Communications* afin de donner au mont Royal un statut distinct qui lui assurera des mesures de protection et de gestion plus adéquates;

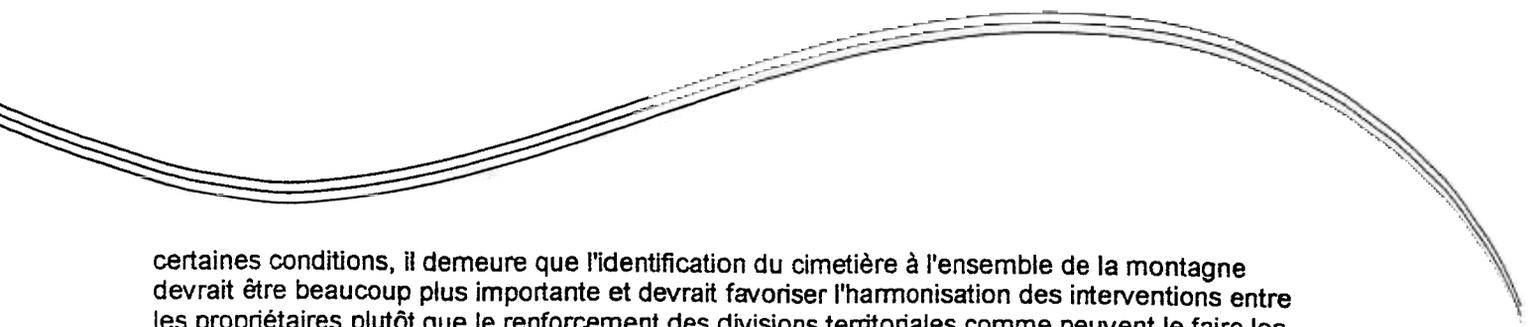
En 2000, la *Commission des biens culturels du Québec* reconnaissait l'ensemble du mont Royal comme un site de grande valeur patrimoniale à préserver;

Dans un rapport publié l'an passé, ICOMOS présentait le mont Royal sur la liste du patrimoine mondial en danger.

2.1 Liens avec les autres propriétés sur la montagne

L'importance du contrôle et du suivi du développement du cimetière Notre-Dame-des-Neiges est justifié également par ses liens avec plusieurs autres propriétés sur la montagne soit : le parc du Mont-Royal, l'Université de Montréal, le cimetière Mont-Royal. De plus, le cimetière chevauche deux municipalités, soit Montréal et Outremont.

Le Cimetière reconnaît son lien avec la montagne en raison des projets de chemin de ceinture et de traverse. À l'extérieur de ces projets pour lesquels le Cimetière accepte de participer sous



certaines conditions, il demeure que l'identification du cimetière à l'ensemble de la montagne devrait être beaucoup plus importante et devrait favoriser l'harmonisation des interventions entre les propriétaires plutôt que le renforcement des divisions territoriales comme peuvent le faire les projets de clôture et de murets en périphérie de la propriété.

Le cimetière fait état, à juste titre, de la piètre qualité du paysage des zones limitrophes sur les propriétés adjacentes au cimetière et propose des aménagements qui vont créer des écrans, diminuant les percées visuelles et les liens entre les différents paysages et fonctions de la montagne. Il faut dire que jusqu'à l'élaboration de son plan, le cimetière se trouvait dans la même situation, consolidant par exemple la fonction de dépotoir sur le sommet nord à la limite des terrains de l'Université de Montréal et du cimetière Mont-Royal ou développant de façon banale et inintéressantes de grandes sections du cimetière à l'entrée du parc, le long du chemin Remembrance.

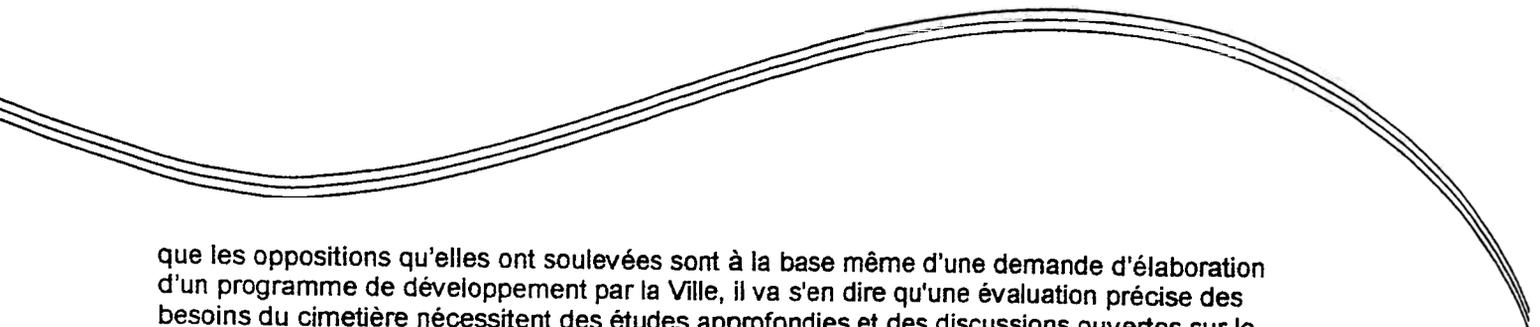
Il serait dommage qu'à défaut d'un mécanisme de concertation et de suivi entre les propriétaires, des projets soient élaborés de part et d'autre des limites administratives des propriétés sans chercher à harmoniser les interventions et à tirer le meilleur parti possible de ces interventions pour mettre en valeur des vues ou des éléments naturels ou bâtis du paysage de la montagne. Les documents d'information mis à notre disposition ne font pas mention des plans de développements des autres propriétaires limitrophes. Dans le contexte de mise en valeur du paysage de la montagne, la recherche de projets d'aménagement originaux qui sauront réparer les erreurs, harmoniser les interventions, tout en assurant le respect des fonctions de chacun, doit figurer parmi les objectifs et les critères d'aménagement d'un territoire de la qualité du mont Royal.

Dans ce même esprit, la faune et la flore du cimetière doivent être considérées dans le contexte général de la montagne et non pas seulement en fonction des objectifs de développement du cimetière. Bien que le Cimetière ait fait un travail appréciable pour mieux connaître les composantes de ses boisés, il demeure que la préservation et la réhabilitation des secteurs présentant un couvert forestier important tel les boisés de l'est et central et le boisé du sommet, doivent être analysés pour leur qualité intrinsèque, la protection du patrimoine naturel de la montagne étant à la base de tout le mouvement de conservation de la montagne depuis plus de 150 ans. La conservation de ces boisés et leur réhabilitation en fonction des caractéristiques propres à une montérégienne deviennent de première importance dans le contexte où le couvert végétal est de plus en plus réduit en périphérie en raison des développements résidentiels et institutionnels.

3. La problématique des mausolées

Bien que les documents reconnaissent largement que le cimetière est une des composantes du territoire plus vaste de la montagne, les propositions d'aménagement répondent d'abord et avant tout aux besoins de développement du Cimetière en fonction de critères de rentabilité et de positionnement compétitif au sein des entreprises funéraires.

En ce sens, à la lecture des documents, nous avons pu comprendre que la construction de nouveaux mausolées était central au programme de développement du cimetière et que toute autre intervention en faveur de la conservation ou de la mise en valeur du patrimoine bâti ou naturel était dépendante de leur capacité à construire ces infrastructures. Considérant que ce sont ces mêmes constructions qui sont controversées depuis plus de 15 ans sur la montagne, et



que les oppositions qu'elles ont soulevées sont à la base même d'une demande d'élaboration d'un programme de développement par la Ville, il va s'en dire qu'une évaluation précise des besoins du cimetière nécessitent des études approfondies et des discussions ouvertes sur le sujet avant toute approbation.

Comme organisme voué à la protection et à la mise en valeur du mont Royal, *Les Amis de la montagne* ne questionnent pas, pour leur part, l'évolution des rites funéraires et des tendances nouvelles en matière d'inhumation. Notre intervention touche plus précisément l'approche choisie par l'administration du cimetière pour répondre à la demande. Celle-ci reconnaît aujourd'hui la pertinence des critiques qui ont été formulées depuis 15 ans sur l'intégration inadéquate des mausolées collectifs sur le territoire du mont Royal :

« Termes, massifs et de taille excessive, ils affichent en outre – par leur opacité et par leur stricte minéralité – la plus brutale insensibilité à l'égard du cadre naturel avec lequel ils auraient dû dialoguer. Indépendants les uns des autres malgré leur proximité, ils apparaissent comme la répétition d'une erreur, aggravée par le manque de vision d'ensemble au plan des opérations architecturales. Enfin, leur visibilité intempestive depuis un vaste secteur urbain longeant le chemin de la Côte-des-Neiges rend encore plus regrettable une démarche malheureuse qui a trop cavalièrement remplacé la prédominance végétale historique du lieu par son absolu contraire » (vol.2 p.117)

En 1990, au moment de l'élaboration du plan de mise en valeur du mont Royal, le Cimetière projetait de construire 15 nouveaux mausolées collectifs sur son territoire. Grâce aux pressions des organismes préoccupés par la protection du mont Royal, un seul a été autorisé en 1995 et à la condition qu'il soit souterrain. Cette condition n'a été que partiellement remplie, laissant dans le paysage du cimetière un bâtiment à demi visible et laissant entrevoir nombre de puits de lumière et en surface.

L'analyse attentive des documents déposés ne démontre pas hors de tout doute que la santé financière du Cimetière est remise en question si de nouveaux mausolées ne sont pas construits sur le territoire du mont Royal. De nombreuses questions qui ne trouvent pas de réponses dans ces documents demeurent, que ce soit en rapport au maintien et à la réutilisation des mausolées existants construits depuis 1978 ou aux alternatives possibles de développement :

- Dans quel état sont les premiers mausolées construits dès 1978 ?
- Est-ce possible de les réutiliser encore aujourd'hui sans que des travaux majeurs y soient effectués ?

Moins attrayants au point de vue architectural, sauront-ils attirer la clientèle intéressée à ce type d'inhumation en 2039 ou seront-ils abandonnés peu à peu laissant sur le territoire des bâtiments vacants?

Que fait-on pour forcer la vente des espaces moins attrayants dans les mausolées déjà construits ?

Seuls les chiffres et l'analyse de marché faite par le Cimetière nous permettent de comprendre les besoins du marché dans la région métropolitaine. Une étude plus globale expliquant les tendances de développement dans les autres cimetières dans le Montréal métropolitain qui serait faite par des experts indépendants nous permettrait d'avoir une meilleure compréhension du sujet.

Comment expliquer que d'autres cimetières de qualité comparable, soit le cimetière Mont-Royal ou le Mount Auburn Cemetery qui est largement cité en exemple dans les documents

du cimetière, puissent poursuivre leurs activités en faisant le choix de ne pas ajouter ce type de constructions sur leurs propriétés ?

Quelle importance a accordé la direction du Cimetière aux solutions alternatives qui s'offrent à elle et dont il a été fait mention dans les document, soit : la possibilité d'utiliser des églises ou les bâtiments de congrégations religieuses qui sont sous-utilisés ou abandonnés ; la possibilité d'avoir des sites satellites permettant la construction de ces mausolées ?

Sans remettre en cause le travail de qualité qui a été fait par la direction du cimetière et des professionnels, nous demandons que l'étude publique du programme de développement soit faite dans le cadre d'une consultation publique reconnue avec des commissaires indépendants qui pourront apporter des éclaircissements aux questions encore en suspend.

De plus, dans le cadre de la réforme municipale et de la redéfinition du territoire de la montagne, de son statut et de son mode de gestion, il s'avère essentiel de ne pas approuver en bloc maintenant un programme de développement qui engagera le développement du cimetière sur une période de 25 ans sans qu'aucune instance de révision ou de suivi des projets ne soient prioritairement identifiée. Cette instance devrait comprendre, selon le cas, des représentants des pouvoirs publics, des organismes préoccupés par la protection du patrimoine naturel et bâti et tout intervenant directement concerné par le projet (ex. Université de Montréal ou cimetière Mont-Royal).

Vous remerciant de l'attention que vous porterez à notre lettre, je vous prie d'agréer, Madame la Greffière, mes salutations les plus distinguées.

La directrice générale,



Sylvie Guilbault

p.j. article de journal dans La Presse, 23 juillet 2001

c.c. Monique Barriault, Ministère de la Culture et des Communications
André Lavallée, Ministère d'Etat à la métropole
Gérard Cusson, Ministère de l'Environnement
Monique Lefebvre, Comité de transition

PROGRAMME D'ORIENTATION POLITIQUE



PROGRAMME D'ORIENTATION POLITIQUE
Adopté par le Congrès du 26 août 2001

Union des citoyens et des citoyennes de l'île de Montréal

Le Chantier du personnel de la ville et de la gestion

Assurer des services municipaux de première qualité et, en même temps, ne pas augmenter la charge fiscale des Montréalaises et des Montréalais exige des pratiques administratives efficaces et transparentes, de même qu'un engagement de tous les instants de la part du personnel de la ville. Nous savons que les fonctionnaires de la nouvelle ville, des femmes et des hommes qui possèdent de véritables compétences, sont prêts à relever ce grand défi.

ORIENTATIONS

Implanter une nouvelle culture de travail pour le personnel de la ville

Notre approche face à cette question se veut respectueuse, positive et cordiale. Nous voulons saisir l'occasion qu'offre la réforme municipale pour redéfinir la culture de travail dans les services de la ville.

Nous travaillerons en étroite collaboration avec les syndicats. Nous créerons un groupe de travail formé d'élus, de cadres et d'employés afin de préciser la mise en œuvre de notre programme, notamment la gestion décentralisée.

Nous orienterons la culture de travail vers la responsabilisation, la fierté du travail bien fait et le respect des personnes. Nous associerons les employés à la redéfinition et à l'organisation du travail. En nous inspirant de ce que nous faisons de mieux dans l'ancienne ville-centre ou dans les anciennes municipalités de banlieue, nous proposerons de revoir l'organisation du travail (équipes plus légères, flexibilité, etc.). Là où ça s'impose, nous discuterons avec les cadres et les employés des changements à introduire afin de réduire les retards et l'absentéisme, et d'augmenter la productivité.

En décentralisant la prestation des services au niveau des arrondissements et en y affectant la majorité des employés de la ville, nous créerons une nouvelle complicité entre les citoyens, les élus et les fonctionnaires; nous susciterons un nouvel esprit de corps chez les employés de la ville. En même temps, nous examinerons la possibilité de faire les négociations et le règlement des différends au niveau des arrondissements.

Avec les syndicats, nous proposerons de réévaluer le processus de négociation en y introduisant des mécanismes de négociation permanente afin de régler rapidement les problèmes dès qu'ils surviennent, tout en étudiant la possibilité de conclure des conventions collectives de plus longue durée.

Nous mettrons en œuvre un système d'imputabilité des cadres. Cela signifie que l'on clarifiera les lignes d'autorité entre élus, cadres, contremaîtres et employés.

Afin d'éviter le patronage, nous fixerons à 25 000 \$ les montants maximums d'attribution de contrats de services professionnels sans procédure d'invitation. De plus, dans le cas de contrats de services professionnels dont les honoraires sont insérés dans un programme d'investissement, on fera en sorte de limiter à trois ans la durée de capitalisation de ces contrats.

Implanter des méthodes administratives performantes

Autant à la Ville que dans les arrondissements, nous implanterons ou maintiendrons des procédures et des pratiques administratives qui respecteront les règles de l'art en matière de gestion publique. Nous assurerons une cohésion et une compatibilité des systèmes informatiques de gestion. Nous ferons en sorte que les pratiques administratives soient transparentes.

Nous sommes conscients que, pour réussir, notre politique de décentralisation doit s'appuyer sur des pratiques administratives cohérentes et limpides. Afin d'éviter la multiplication des niveaux hiérarchiques au sein de l'administration montréalaise, il importe que la coordination entre la Ville et les arrondissements soit sans faille. Puisqu'ils seront imputables devant leurs électrices et électeurs, les conseils d'arrondissement auront la possibilité administrative de prendre à leur niveau toutes les initiatives nécessaires à la bonne prestation des services qui seront sous leur responsabilité, le tout dans le cadre de procédures communes.

Le Chantier du mont Royal

Le mont Royal est un joyau; il contribue à l'identité montréalaise. L'année 2001 marque le 125^e anniversaire de sa création.

Dans le schéma d'aménagement du mont Royal, datant de 1988, on écrivait : « La forêt demeure le trait dominant de la colline du mont Royal, même si elle fut fortement réduite [. . .] La pérennité de ces boisés ne peut être assurée que par un aménagement rationnel qui fera appel à des principes écologiques, puisqu'une régénération naturelle abondante amènera à long terme la reconstitution de la riche forêt d'origine. »

L'immense majorité des Montréalaises et des Montréalais veulent préserver et mettre en valeur le mont Royal et ses abords, œuvre du paysagiste Olmsted, le concepteur de Central Park à New York. En formulant notre engagement relatif au mont Royal, nous savons que nous ne faisons que refléter la volonté des citoyennes et des citoyens.

ORIENTATIONS

Garantir la sauvegarde et l'aménagement écologique du mont Royal

Nous favoriserons un aménagement écologique et paysagiste du mont Royal. Nous nous opposerons à toute construction qui aurait pour conséquence de remplacer des espaces verts par du béton.

Ce qui est vert restera vert. À cause de sa valeur patrimoniale et du fait qu'il se situe à la rencontre de quatre arrondissements (Ville-Marie, Westmount, Outremont et Plateau Mont-Royal). Le mont Royal sera sous la responsabilité de l'administration centrale de Montréal.

Nous agrandirons le parc pour y inclure le cimetière du Mont-Royal, le sommet d'Outremont et le sommet de Westmount. Ce nouveau tracé

agrandira l'aire de protection et sera plus conforme à la réalité géographique de la montagne. Nous décréterons un moratoire sur tous les projets de construction à l'intérieur de cette aire. Le moratoire s'appliquera jusqu'à l'établissement de nouvelles règles pour l'aménagement de l'aire de protection.

Simultanément, nous entreprendrons la mise à jour du plan d'aménagement du mont Royal en consultation avec les citoyens, les associations pour la protection de la montagne, les institutions qui la bordent et les promoteurs. Après des consultations publiques conduites sous l'égide de l'Office de consultation publique, le plan d'aménagement comportant des règles claires et transparentes sera approuvé par le conseil municipal et deviendra non seulement la référence mais aussi le plan d'action pour la sauvegarde et la mise en valeur de la montagne.

Afin d'assurer l'imputabilité du conseil municipal relativement au mont Royal, nous nommerons une ou un élu(e) qui répondra des affaires afférentes au mont Royal.

En plus, nous nommerons un directeur de la montagne, c'est-à-dire un haut fonctionnaire responsable de la coordination de l'ensemble des actions entreprises par l'administration de la nouvelle métropole à l'égard du mont Royal. Il aura une fonction horizontale au sein de l'administration municipale.

Nous veillerons à améliorer l'entretien du parc, l'élagage des arbres et la circulation des piétons. Nous intensifierons la sécurité et améliorerons l'application des règlements qui régissent son usage.

Leadership	Montréal
Principaux partenaires financiers	Organismes – Partenaires, syndicats
Envergure des coûts 2002–2005	—

Volet 4/4 : Faciliter l'accessibilité aux grands parcs et aux espaces verts notamment par la relance du plan directeur du Réseau vert par les mesures suivantes :

- 29) Créer des parcours polyvalents (pistes cyclables, réseau piétonnier, bande verte et blanche, parcs d'arrondissement) entre et vers les grands parcs et le réseau bleu, et améliorer le réseau cyclable dans son ensemble, en partenariat avec les propriétaires corporatifs des friches industrielles et institutionnelles et avec des associations locales et régionales ;
- 30) Améliorer la desserte par transport en commun.

Leadership	Montréal
Principaux partenaires financiers	Québec / Canada / CN, CP *
Envergure des coûts 2002–2005	7,8 M\$ en immobilisation ** 1,0 M\$ en dépenses de fonctionnement

- * Les propriétaires d'emprises ferroviaires collaborent pleinement en mettant gratuitement à la disposition de la Ville les espaces requis.
- ** Les dépenses d'immobilisation du réseau cyclable (7,8 M\$) sont proposées dans les TICQ et se partagent 2,6 M\$ Ville, 2,6 M\$ Québec et 2,6 M\$ Canada

1.2.3 Proposition 3 : garantir la protection et la mise en valeur du patrimoine naturel, paysager, bâti, culturel et historique du territoire du mont Royal incluant le noyau vert, la ceinture institutionnelle et la couronne urbaine dans un cadre de juridiction municipale. La révision des mesures de protection doit aboutir à des règles d'aménagement et de gestion claires et intégrées.

- 31) Demander au gouvernement du Québec l'attribution d'un statut national qui confirme la gestion de la montagne sous juridiction municipale.

Volet 1/4 : Comité de concertation permanent

Mettre en place avec les partenaires, un mécanisme formel et permanent de concertation qui sera inscrit dans la Charte de la Ville de Montréal

Actions :

- 32) Collaboration des partenaires au processus de planification quant à la protection et la mise en valeur des cadres bâtis et paysagers du nouveau territoire protégé de la montagne.

33) Ce mécanisme de concertation sera doté d'un budget récurrent et adéquat.

Coûts :

- Opération : 2002 : 90 000 \$
2003 : 175 000 \$
2004 et ultérieur : 15 000 \$ par année

Rôle de la Ville et des partenaires :

- La Ville de Montréal s'engage à mettre en place le mécanisme et voit à son bon fonctionnement en lui assurant le soutien logistique et les personnes ressources requises issues des Services de la Ville pour l'assister dans ses travaux.
- Les partenaires que sont les propriétaires institutionnels et privés, les milieux associatifs et scientifiques, les citoyens reconnus pour leur expertise ainsi que les représentants des arrondissements et des services centraux concernés (de la Ville de Montréal) et des instances concernées des gouvernements du Québec et du Canada, participent activement au suivi du comité.

Volet 2/4 : Engagement des partenaires

Obtenir un engagement des gouvernements en fonction de leur juridiction respective à consacrer les ressources financières requises et coordonner leur action, pour la conservation et la mise en valeur du patrimoine (bâti, naturel et paysager) des domaines institutionnels sur la montagne.

Actions :

- Conserver et mettre en valeur le patrimoine bâti, naturel, historique et paysager sur les domaines institutionnels
- Favoriser le bon entretien, la restauration et le recyclage de bâtiments et de sites existants
- Inviter les gouvernements à donner priorité à la protection du mont Royal dans la gestion de leur patrimoine

Coûts :

- Opération : 2002 : 85 000 \$
2003 : 165 000 \$
2004 : 165 000 \$

Rôle de la Ville et des partenaires

- La Ville sensibilise les ministères qui financent les institutions sur la montagne tels, par exemple, les ministères de la santé, de l'éducation, de la défense nationale, et ce, en vue d'obtenir une meilleure adéquation des budgets aux besoins des institutions
- Les gouvernements en fonction de leur juridiction respective s'engagent à revoir les normes et niveaux de financement.

Volet 3/4 : Règles de protection et politique foncière

Définir des règles de protection du mont Royal (patrimoine bâti, naturel, historique et paysager) claires et modulées en fonction des enjeux et, d'autre part, élaborer une politique foncière municipale pour protéger de façon prioritaire le domaine vert du mont Royal mais aussi son patrimoine bâti et paysager.

Actions :

- 34) Revoir les règles de protection en fonction des nouveaux statut et territoire de protection qui auront été définis par la Ville à titre de maître d'œuvre en collaboration avec la CBC et le MCCQ
- 35) Définir des mécanisme appropriés selon les problématiques spécifiques.
Parmi les mécanismes, il est possible d'envisager :
- Achat de droits (Droits aériens ou droits de développement) : Afin de préserver les espaces verts d'institutions qui éprouveraient des difficultés financières les incitant à vendre leur terrain. Ce mécanisme permettrait d'éviter que l'espace vert soit construit.
 - Échange de terrain : À l'exemple de celui qui a permis de conserver le parc des Pins/Redpath-Crescent en échangeant avec le promoteur d'un projet de construction, un terrain de la Ville situé dans une autre partie de la Ville.
 - Droit de préemption : Une institution qui souhaite se départir de ses immeubles devrait l'offrir d'abord à la Ville et autres institutions avant de les mettre sur le marché.
 - Programmes d'aide financière
 - Etc....
- 36) Constitution d'une réserve foncière

Coûts :

- Opération : 2002 : 40 000 \$
2003 : 120 000 \$
- Fonctionnement : 2 000 000 \$ - Réserve à constituer pour réagir aux opportunités (partagé en quatre quarts autres villes et partenaires).

Rôle de la Ville et des partenaires :

- La Ville élabore la politique foncière, approche les institutions ciblées et constitue un fonds de réserve en partenariat avec les gouvernements et organismes publics et privés. (Pour certaines problématiques, l'entente MCCQ-Ville prévoit déjà un montant de 1,5M\$).

Volet 4/4 : Budget d'immobilisations

Adopter les budgets d'immobilisations requis pour réaliser les projets prioritaires du plan de mise en valeur du mont Royal et du plan directeur du parc du Mont-Royal (à mettre à jour)

- 37) Mise à jour du plan de mise en valeur du mont Royal en tenant compte des valeurs significatives ayant permis de définir les nouveaux statut et territoire de protection
- 38) Mise à jour du plan directeur du parc du Mont-Royal

Réaliser les projets prioritaires du plan de mise en valeur :

- 39) Les chemins de ceinture et de traverse du mont Royal; 4 200 000,00 \$
- 40) Le démantèlement des échangeurs; 19 050 000,00 \$

Réaliser les projets de restauration du parc :

- 41) Le lac aux Castors et son pourtour ; 6 700 000,00 \$
- 42) Le réaménagement de l'entrée et de l'escalier Peel; 2 500 000,00 \$
- 43) L'aire de jeux pour enfants et ses abords; 650 000,00 \$
- 44) Le réaménagement du pourtour de la maison Smith; 750 000,00 \$
- 45) La restauration de la croix et le réaménagement paysager du secteur immédiat. 550 000,00 \$

Coûts (pour les Actions 4 et 5) :

- Opération : 2 175 000 \$
- Immobilisations : 34 400 000,00 \$ (2002 à 2008)

Rôle de la Ville et des partenaires :

- La Ville agit comme maître d'œuvre pour réaliser le plan de mise en valeur du mont Royal et plan directeur du parc du Mont-Royal
- La Ville et ses partenaires (gouvernements et fondation des Amis de la montagne) investiront dans les projets prioritaires via les programmes existants (PTRIU) ou selon des ententes spécifiques.
- Certaines institutions permettront l'utilisation de leur terrain pour le passage du chemin de ceinture devant faire le tour de la montagne.

La charte du mont Royal
Préparée à l'occasion du 125^e anniversaire du parc du Mont-Royal
Présentée au Sommet du mont Royal le 14 mars 2002

Préambule

Visible de loin, accessible de toutes parts, le mont Royal, ses trois sommets, ses quartiers, ses parcs et ses institutions, est au cœur de la géographie, de l'histoire et de la personnalité de Montréal. Avec le fleuve Saint-Laurent, la montagne est l'élément dominant du paysage montréalais et un grand repère qui contribue de manière unique à la qualité humaine et environnementale de la métropole.

Le mont Royal réunit un patrimoine naturel, historique, paysager, architectural et archéologique majeur par sa densité et sa diversité. Sa géologie, son relief, sa flore et sa faune témoignent de la genèse de la vallée du Saint-Laurent, des collines montérégiennes et de l'archipel d'Hochelaga. Ses aménagements, ses bâtiments ou ses vestiges portent la mémoire des cultures qui s'y succèdent depuis des siècles, des amérindiens aux habitants de la métropole actuelle. Jacques Cartier le baptisa; Maisonneuve et les pionniers de Ville-Marie le marquèrent d'une croix et y dressèrent un premier cadastre. Cette histoire est celle des fermes, des villages, des communautés religieuses, des gens, des institutions de soins et de savoir, des cimetières ou des services publics qu'il a accueillis.

Tel que nous en avons hérité, la montagne témoigne aussi de l'œuvre civique qu'elle suscita. En pleine industrialisation, les Montréalais, avec l'appui de la Législature du Québec et de l'architecte du paysage américain Frederick Law Olmsted, en protégèrent une partie en la transformant en un grand parc inauguré en 1876. Depuis, les lois, les règlements et les plans successifs ont répondu à la volonté populaire constante d'accroître le territoire protégé et le sens de cette protection. Cette œuvre se poursuit de nos jours, à l'heure d'une préoccupation globale pour le développement durable des villes. Dans notre recherche d'une harmonie entre la conservation et la satisfaction de nouveaux besoins dans un contexte urbain, le mont Royal constitue un lieu exemplaire d'éducation aux valeurs civiques et environnementales.

Le mont Royal est au cœur d'une métropole aux intérêts multiples et complexes. Sa conservation et sa mise en valeur relèvent tant de la responsabilité individuelle que collective. Elles exigent une créativité et un engagement pour développer et mettre en commun connaissances, moyens et talents de toutes natures pour le bénéfice de la montagne et de la ville actuelle et future.

Devant ces constats et s'inspirant des textes nationaux et internationaux, la *Charte du mont Royal* énonce les principes généraux dont peut se réclamer, sur une base volontaire, toute personne et toute organisation qui s'intéresse à l'ensemble de la montagne et contribue ou se soucie de sa conservation, de sa protection et de sa mise en valeur.

La charte du mont Royal

Œuvre conjuguée de la nature et de diverses cultures, le mont Royal constitue un monument exceptionnel qui contribue à la personnalité vivante et à la qualité environnementale et humaine de Montréal.

À titre individuel et collectif,
nous sommes tous gardiens du patrimoine naturel, paysager, architectural ou historique du mont Royal pour nous-mêmes comme au nom des générations futures.

En conséquence, nous énonçons les principes suivants :

- Connaître et faire connaître le mont Royal par les sciences humaines ou naturelles et la culture, afin de mieux l'apprécier, d'assurer l'à propos et la qualité des gestes posés en harmonie avec ce lieu et son génie, et d'en tirer l'enseignement nécessaire pour notre bénéfice actuel et celui des générations à venir;
 - Protéger le mont Royal des actes ou de la négligence qui pourraient appauvrir les éléments naturels, aménagés ou construits qui participent à sa valeur et à sa présence dans le paysage urbain;
 - Œuvrer de concert pour mettre en valeur, par des gestes répondant aux plus hautes exigences de qualité, la diversité des valeurs paysagères ou urbaines du mont Royal.
-